RÉPONSE

AUX

CONSEILS

RAISONNABLES;

POUR SERVIR

De Supplément à la Certitude des Preuves du Chriſtianiſme, &c.

Par M. BERGIER, Docteur en Théologie, Aſſocié à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Beſançon, & Correſpondant de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres.



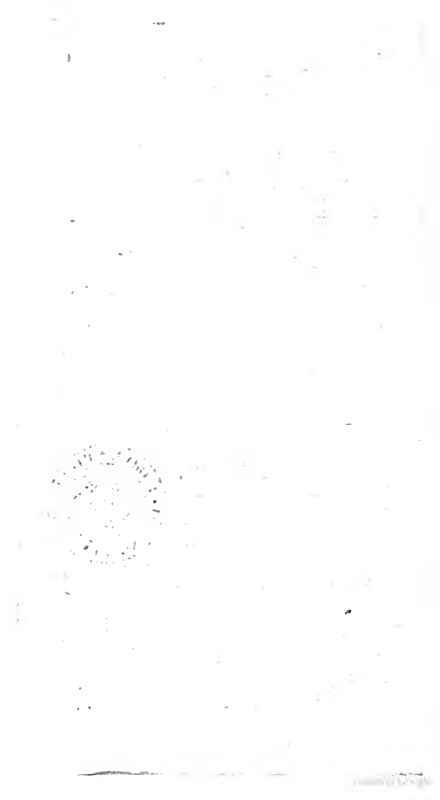
BIBLIOTECA NAZIONALE
VITTORIO EMANUELE III

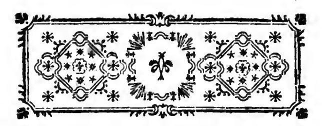
A PARIS,

Chez HUMBLOT, Libraire, rue Saint Jacques, près Saint Ives.

M. DCC. LXIX.

Avec Approbation & Privilége du Roi.





RÉPONSE
AUX
CONSEILS
RAISONNABLES, &c.

POUR SERVIR

De Supplément à la Certitude des Preuves du Chriſtianiſme, &c.

LORSQUE l'Examen critique des Apologiſtes de la Religion chrétienne fut publié ſous le nom de M. Freret, il fut regardé par tous les Philoſophes comme un ouvrage invincible, auquel les Théologiens ne pourroient jamais répliquer. *Voilà le plus grand coup qu'on leur ait porté*, diſoit le plus célébre de nos Ecrivains: déja l'on ſe flattoit que le Chriſtianiſme étoit terraſſé.

Cependant *la Certitude des Preuves du Christianisme*, ou la Réfutation de l'Examen critique, ne tarda pas à paroître; & l'on vit du moins que le coup porté à la Religion n'étoit pas mortel. Le prompt débit de cet ouvrage, trois éditions furtives qui en ont été faites, outre celles de Paris, l'honneur qu'on lui a fait de le traduire en Italien, la peine que l'on prend aujourd'hui d'y répondre sous le titre de *Conseils raisonnables*, semblent prouver que cette Réfutation n'est pas absolument méprisable, aux yeux mêmes des Philosophes, & que leur triomphe a été prématuré.

Malgré le déguisement sous lequel on a donné les *Conseils raisonnables*, le Public a cru y reconnoître la même main de laquelle sont déja parties tant de brochures lancées contre la Religion; c'est un mystere qu'il feroit inutile de dévoiler. Dans *la profession de foi des Théistes*, on a vanté les *Conseils* comme *un petit livre excellent* (*a*). D'autres ont dit que c'est un écrit *le plus ferme* qui ait encore paru sur ces matieres: n'en est-il pas de ces éloges comme de ceux

(*a*) Page 23.

que l'on avoit donnés au livre de M. Freret ?

Quoi qu'il en soit, de quelque part que viennent des *conseils raisonnables*, ils sont bons à recevoir. Si ceux-ci ne méritent pas tout-à-fait le titre qu'ils portent ni les louanges qu'on leur prodigue, ils sont du moins beaucoup plus modérés que la plûpart des réponses que l'on a faites aux Apologistes de la Religion ; c'est un mérite qu'il est bon de relever ; si dans la dispute on pouvoit en revenir au ton de la décence & de l'honnêteté, ce seroit déja un grand scandale de moins. L'Auteur auquel *ces Conseils* sont adressés, doit imiter, doit surpasser même la modération de ses adversaires ; uniquement occupé de la cause qu'il soutient, il doit oublier les motifs, les intentions, les vues intéressées qu'on tâche de lui prêter : il laisse volontiers ces personnalités odieuses à ceux qui n'ont pas de meilleures armes. En suivant en détail les reproches que l'on fait à son Ouvrage, il espere de parvenir aisément à le justifier.

On peut observer d'abord que les Auteurs des *Conseils raisonnables* soutiennent très-mal leur personnage. Ce sont de pré-

tendus Bacheliers en Théologie ; mais il seroit difficile de sçavoir dans quelle école ils ont pris leurs degrés. Le Dictionnaire Philosophique, l'Examen important de Milord Bolingbroke, les Lettres sur les miracles, le Catéchisme de l'honnête-homme, le Sermon des cinquante, les Questions de Zapata, le Dîner du Comte de Boulainvilliers, &c. sont les sources où ils ont puisé toute leur doctrine ; leurs *conseils* ne sont qu'un extrait de ces différentes brochures ; il n'est pas surprenant que ces Bacheliers soient fort mal instruits. Venons au fond.

I.

Le premier avis qu'ils donnent à l'Auteur *de la Certitude, &c.* est de retrancher ce qu'il a dit sur les auteurs de la mort de Henri IV. C'est, disent-ils, *une insulte* faite à la Maison Royale, à la France entiere, à la mémoire d'une Reine, à qui l'histoire ne reproche aucune action violente.

On ne peut qu'applaudir au zèle de MM. les Bacheliers pour l'honneur de la Maison Royale ; mais il est un peu suspect dans les circonstances.

1°. Quand l'Auteur a accusé *la jalousie*

furieuse d'une femme, eſt-il bien certain qu'il vouloit déſigner la Reine? Nos Critiques ne peuvent pas ignorer que la Marquiſe de Verneuil eſt une des perſonnes ſur leſquelles on a jetté les plus violens ſoupçons.

2°. Si c'eſt inſulter la France & la Maiſon Royale que d'indiquer les auteurs d'un crime commis depuis cinq générations & depuis 160 ans, comment excuſera-t-on ceux qui répétent à tout moment la ſaint Barthelemi, événement plus horrible, ordonné par le Gouvernement à la ſollicitation d'une Reine impérieuſe, & qui n'a précédé que de 38 ans la mort de Henri IV? S'il eſt permis aux Philoſophes de rappeller ſans ceſſe le ſouvenir d'un parricide exécrable, comment peut-il être défendu aux Théologiens d'en rechercher les vraies cauſes?

La gloire de l'auguſte Monarque qui occupe aujourd'hui le trône, ne dépend point de la conduite de ſes ayeux; il la tire de ſes qualités perſonnelles, de l'amour de ſes peuples, de la ſageſſe de ſon régne. Nous ne pouvons mieux ſentir notre bonheur, qu'en comparant ce régne ſage & pacifique, avec les ſiécles qui l'ont précédé.

3°. Ce n'eſt point ſur des bruits populaires ni ſur l'autorité de l'Abbé Langlet que l'Auteur de la Certitude a fondé ſon opinion ; c'eſt ſur les Mémoires du temps. Sully, témoin oculaire, rapporte que, pendant que le corps de Henri IV étoit expoſé au Louvre avec tout l'appareil du deuil, il régnoit dans les entre-ſols une joie & une gaieté dont tout le monde fut frappé ; on voit par la retenue avec laquelle il parle, qu'il n'a pas dit tout ce qu'il penſoit. Il ſe contente d'aſſurer que le cri public déſigne aſſez ceux qui ont armé les bras du monſtre (*a*). Mézeray fortifie les ſoupçons par de nouvelles circonſtances. Les Actes mêmes du procès de Ravaillac qu'on nous oppoſe, les interrogatoires qu'on lui a fait ſubir, démontrent que, loin de chercher la vérité avec trop de ſoin, l'on craignoit au contraire de la découvrir. Enfin ce qui eſt dit dans les Mémoires de l'Etoile ſur les paroles de Ravaillac pendant ſon exécution, & ſur ſon teſtament de mort que l'on n'a pas pu déchiffrer, laiſſera toujours dans les eſprits une impreſſion fâcheuſe dont il eſt impoſſible de ſe défaire (*b*).

(*a*) Mem. de Sully, chap. 41.

(*b*) Voyez le ſixiéme tome des Mém. de Condé. Avertiſſement, n. 13 & 15.

Il eſt vrai que des Ecrivains très-célèbres ont fait tous leurs efforts pour l'effacer ; mais ce n'eſt pas le zèle pour l'honneur de la Maiſon Royale qui a conduit leur plume.

4°. Enfin ſuppoſons que l'Auteur de la Certitude ait eu tort ; qu'en réſulte-t-il ? que le fanatiſme a été la cauſe unique du meurtre de Henri IV, que cette paſſion dans un cerveau dérangé peut porter aux plus grands crimes. Et qui en a jamais douté ? Donc la Religion qui peut dégénérer en fanatiſme eſt un don fatal au genre humain ; c'eſt où l'on veut en venir. Mais l'amour de la liberté, l'attachement aux loix du Pays, le zèle pour le bien public, l'amour de la Patrie, peuvent auſſi dégénérer en une eſpéce de fanatiſme & cauſer les plus grands maux ; toutes les hiſtoires en fourniſſent des exemples. Faut-il proſcrire l'amour des loix, de la liberté, de la Patrie ? Cent fois l'on a donné cette réponſe aux Cenſeurs de la Religion ; nous l'avons faite à M. Freret : ſes Apologiſtes déclament contre le fanatiſme & ne répliquent rien.

II.

Ils ſoutiennent que le ſupplice de Jean Hus & de Jérôme de Prague fut *un meur-*

tre horrible. Le Concile de Constance les assassina avec des formes juridiques, malgré le sauf-conduit de l'Empereur. Jamais le droit des gens ne fut plus solemnellement violé, jamais on ne commit une action atroce avec plus de cérémonies. Ils reprochent à l'Auteur, d'avoir dit pour ses raisons, que *la principale cause du supplice de Jean Hus fut les troubles que sa doctrine avoit excités en Bohême.*

Sont-ce là en effet toutes ses raisons? Il a dit & il a prouvé 1°. que le sauf-conduit de l'Empereur avoit été donné à Jean Hus, pour qu'il pût venir en sûreté rendre compte de sa doctrine & de sa conduite au Concile, mais non pas pour le soustraire à la jurisdiction du Concile à laquelle Jean Hus s'étoit soumis & avoit appellé lui-même (*a*). Cela est évident par la teneur même du sauf-conduit (*b*). Peut-on supposer sérieusement que, pendant que Jean Hus affichoit partout qu'il se soumettoit au jugement du Concile, que si le Concile le jugeoit coupable, il étoit prêt de subir la peine, l'Empereur lui ait donné un sauf-conduit

(*a*) Hist. du Concile de Constance, par l'Enfant, l. 1, n. 26, page 25.
(*b*) *Ibid.* n. 41, page 38.

pour le mettre à couvert de ce jugement? 2°. Que l'Empereur lui-même présent au Concile, après avoir oüi Jean Hus, le jugea coupable & déclara que s'il ne se rétractoit pas, il méritoit d'être brûlé (*a*). Supposera-t-on encore que l'Empereur opinoit contre sa propre jurisdiction & contre la teneur de son sauf-conduit? 3°. Que quand même le sauf-conduit auroit été absolu & illimité, Jean Hus en avoit abusé, en faisant, malgré son excommunication, les fonctions du sacerdoce pendant toute sa route, dans la ville même de Constance, &, pour ainsi dire, à la vûe du Concile (*b*). 4°. Que les Apologistes même de Jean Hus n'ont point désavoué les troubles dont sa doctrine avoit été la cause.

Aux trois premieres raisons, qui sont décisives, que répondent MM. les Bacheliers? rien; ils ont trouvé bon de les passer sous silence.

Ils attaquent la quatriéme. *Il n'y avoit encore*, disent-ils, *aucun vrai trouble en Bohême. Ce fut l'assassinat de Jean Hus qui fut vengé par vingt ans de troubles*

(*a*) L. 3, n. 12, page 119.
(*b*) Livre 3, n. 47, page 272; & n. 53, page 282.

& de guerres civiles. S'ils entendent par *vrai trouble* les guerres, les massacres, les dévastations dont les Hussites se rendirent coupables après la mort de leur chef, il est vrai que les troubles n'avoient pas encore été poussés à cet excès. Mais que peuvent opposer les Bacheliers, 1°. à ces paroles du Ministre l'Enfant: » L'autre » motif de la condamnation de Jean Hus, » c'est que par ses Sermons, ses Ecrits » & sa conduite violente & emportée, » il avoit extrêmement contribué aux » troubles qui agitoient alors la Bohême. » On ne sçauroit en disconvenir « (*a*); 2°. au jugement porté par l'Empereur contre Jean Hus; » Quand même il obéi- » roit au Concile, je suis d'avis qu'on lui » défende de prêcher & d'enseigner, & » qu'on lui interdise même l'entrée du » Royaume de Bohême,...... où il a » un puissant parti (*b*) «? A qui devons-nous plutôt croire, au témoignage des Historiens, à celui de l'Empereur, ou à la décision téméraire de MM. les Bacheliers?

S'il y avoit eu des troubles, c'étoit à

(*a*) Livre 3, n. 60, page 291.
(*b*) *Ibid.* n. 12, page 229.

l'Empereur & non au Concile à en juger. Auſſi l'Empereur en jugea-t-il, & fut le premier à condamner Jean Hus. Lorſque cet Héréſiarque eut été dégradé par le Concile, il fut livré à la juſtice de l'Empereur; & c'eſt l'Empereur qui le fit remettre par le Vicaire de l'Empire entre les mains du Magiſtrat de Conſtance (*a*).

Selon nos Cenſeurs » Jean Hus & Je» rôme de Prague furent condamnés aux » flammes pour avoir dit qu'un mauvais » Pape n'eſt point Pape, que les Chré» tiens doivent communier avec du vin, » & que l'Egliſe ne doit pas être trop » riche «.

Eſt-ce là tout ce que Jean Hus avoit enſeigné? Il ſoutenoit que *ſi un Pape, un Evêque ou un Prélat eſt en péché mortel, il n'eſt ni Pape, ni Evêque, ni Prélat.... Que même un Roi en péché mortel n'eſt pas dignement Roi devant Dieu* (*b*). Doctrine fanatique & ſéditieuſe qu'il avoit puiſée dans Wiclef, & dont l'Empereur fut indigné avec raiſon.

» Il s'étoit déchainé, dit ſon Hiſto-

(*a*) Livre 3, n. 51, page 275.
(*b*) Ibid. n. 8, page 219.

» rien, en toute occaſion, ſans ménagement contre le Pape, les Cardinaux, les Evêques, les Moines, & généralement contre tous les Eccléſiaſtiques. On ne ſçauroit aſſurément juſtifier des manieres ſi emportées dans un Chrétien, mais ſur-tout dans un Prêtre, qui doit donner exemple de modération & d'obéiſſance à ſes Supérieurs, lors même qu'ils abuſent de leur autorité « (*a*). Belle leçon de la part d'un Proteſtant, dont les Bacheliers feront bien de profiter.

Jerôme de Prague étoit-il moins coupable? Il avoit été complice de tous les emportemens de Jean Hus (*b*): il ſe rétracta d'abord en plein Concile & abjura ſes erreurs par ferment (*c*); enſuite il déſavoua ſa rétractation, & déclara qu'il demeureroit attaché juſqu'à la mort à la doctrine de Wiclef & de Jean Hus (*d*).

Ces deux hommes étoient donc deux fanatiques, deux ſéditieux, capables de mettre toute l'Allemagne en combuſtion; n'importe. Leur ſupplice eſt un meur-

(*a*) Livre 3, n. 59, page 288.
(*b*) Livre 2, n. 21, page 110.
(*c*) Livre 4, n. 30, page 334.
(*d*) *Ibid.* n. 75, page 391.

tre horrible, un aſſaſſinat juridique, une action atroce, une violation du droit des gens. Nos Critiques croyent donc changer la nature des choſes avec des mots.

Perſonne ne déclame auſſi éloquemment que ces MM. contre le fanatiſme; mais ils ne le jugent condamnable que quand ils croyent l'appercevoir dans les partiſans de l'Égliſe Catholique; lorſqu'il ſe montre à découvert dans les héréſiarques & dans les ennemis de la foi, il eſt innocent; ſi on le punit, on commet un crime religieux & un attentat.

Ils prétendent que *le droit des gens fut violé* à l'égard de Jean Hus & de Jerôme de Prague; & par qui? par l'Empereur qui les jugea puniſſables, par les Ambaſſadeurs de tous les Souverains de l'Europe, témoins de la ſentence du Concile: aucun ne connut le droit des gens, aucun n'eut le courage de le réclamer.

Les crimes religieux ne ſont pas des preuves de la vérité du Chriſtianiſme; nous en convenons: mais les crimes des héréſiarques ne ſont pas une preuve non plus que leurs Apologiſtes ou leurs Sectateurs ayent raiſon.

Au reſte il eſt inutile d'alléguer à nos adverſaires des preuves, des témoins, des

faits, des monumens ; ils ſont bien réſolus de n'y jamais répondre. Dans toutes les brochures qui paroîtront, comme dans toutes celles qui ont paru, ils répéteront les mêmes plaintes : & ſans doute nous nous rendons complices de la mort de Jean Hus, en prouvant que ce fanatique fut légitimement puni.

III.

L'Auteur *de la Certitude, &c.* a ſoutenu qu'*il eſt faux que l'on doive à la Religion Catholique les horreurs de la ſaint Barthelemi.* » Hélas ! Monſieur, lui répli» que-t-on, eſt-ce à la Religion des Chi» nois & des Bramines qu'on en eſt redeva» ble « ? Non, Meſſieurs, ce n'eſt à la Religion d'aucun peuple du monde ; c'eſt à la raiſon d'état & à la politique : nous allons le démontrer dans l'article ſuivant. C'eſt au déſeſpoir d'un Gouvernement foible pouſſé à bout par des ſujets rebelles, fanatiques & indomptables ; c'eſt au reſſentiment des maſſacres & des violences dont les Réformés s'étoient rendus coupables ; c'eſt à la crainte des maux que l'on avoit encore à redouter de leur haine. On crut les affoiblir & les altérer

par cette exécution ſanglante, & on ne fit que les rendre plus furieux.

IV.

Vous avez tort, s'écrient les Bacheliers; *ne ſçavez-vous pas que ſous François I, Henri II & François II, on avoit brûlé plus de quatre cens Citoyens, & entr'autres le Conſeiller Anne Dubourg, avant que le Prince de Condé prît ſecrettement le parti des Réformés?* C'eſt donc la rigueur avec laquelle on les a traités à cauſe de leur Religion, qui leur a mis les armes à la main: c'eſt le zèle de la Religion mal entendu qui eſt la ſource des maux qui s'enſuivirent. Voilà l'objection dans toute ſa force.

Nous ſçavons tous ces faits; mais vous n'ignorez pas vous-mêmes les événemens qui avoient précédé. Prenez la peine de fixer avec nous les époques, & vous verrez ſi le Gouvernement a eu tort, ſi les Réformés étoient des gens que l'on pût tolérer.

Les prédications de Luther commencerent en 1517, celles de Zuingle en 1519. Alors parut le livre de Luther ſur *le Serf arbitre*, où il diſoit que *l'Evangile a toujours cauſé du trouble, & qu'il faut*

du sang pour l'établir; leçon qui fut exactement suivie par ses disciples. *Je les voyois,* dit Erasme, *sortir de leurs Prêches avec un air farouche & des regards menaçans, comme gens qui venoient d'oüir des invectives sanglantes & des discours séditieux. Aussi trouvoit-on ce peuple Evangélique toujours prêt à prendre les armes & aussi propre à combattre qu'à disputer* (a).

En 1522 les Paysans de Saxe prirent les armes contre leurs Seigneurs, excités par le Livre de Luther sur *la liberté Chrétienne*, & les Anabaptistes augmenterent le trouble. Dans un Sermon prêché à Virtemberg en ce temps-là, Luther dit en propres termes: *si j'avois voulu faire les choses avec tumulte, toute l'Allemagne nageroit dans le sang; & lorsque j'étois à Vormes, j'aurois pu mettre les affaires en tel état que l'Empereur n'y eût pas été en sûreté* (b).

En 1523 Zuingle fit défendre par un Edit à Zurich, l'exercice de la Religion Catholique. Dans cette même année, un nommé Leclerc, Cardeur de laine, fut

(a) Lettres d'Erasme, citées dans l'Hist. des Variations, l. 1, n. 34.
(b) *Ibid.* l. 2, n. 9 & 11.

exécuté à Metz, pour avoir brisé les images en public.

En 1524 la guerre fut déclarée entre les disciples de Luther & ceux de Carlostad; c'est ce que l'on a nommé la guerre Sacramentaire. En 1525 les Paysans de Saxe s'attrouperent au nombre de quarante mille; les Anabaptistes formerent une autre armée; Luther attisa le feu au lieu de l'éteindre.

En 1527 les Luthériens de l'armée de Charles-Quint qui se trouverent au pillage de Rome, y commirent des profanations & des cruautés inoüies. En 1528 ils prirent les armes sous la conduite du Landgrave de Hesse sur un faux prétexte, & Luther approuva cette sédition. La Religion Catholique fut abolie à Berne par un Edit.

Il est bon de sçavoir qu'en cette année 1528 seulement, fut porté le premier Edit de François I contre les Réformés. En 1531 on vit la guerre des Zuingliens en Suisse approuvée par Luther. En 1533 la guerre civile des Anabaptistes à Munster, & celle des Calvinistes contre les Catholiques de Genève : la Religion Catholique en fut bannie en 1535.

Les premieres exécutions en France

contre les Réformés, furent faites en 1534, après les placards injurieux qu'ils oserent afficher à Paris & jusqu'aux portes du Louvre : pendant ce même temps Calvin sonnoit le tocsin contre les Catholiques dans son *Institution Chrétienne.* Le supplice d'Anne Dubourg n'arriva qu'en 1559, & l'on sçait qu'il étoit accusé d'avoir eu part au meurtre du Président Minard.

Après ces faits dont l'Europe entiere a été témoin, & dont tous les Historiens conviennent, nous demandons de quelle maniere le Gouvernement François devoit se conduire envers les Réformés, quand ils commencerent à se montrer en France ? Il se trouvoit dans la cruelle alternative ou de les réprimer par des châtimens, ou d'abandonner les Catholiques à leur fureur. Les excès qu'ils avoient déja commis en Allemagne, en Angleterre, en Suisse, en France même, faisoient comprendre ce que l'on avoit à redouter de leur part. Avant qu'il y eût aucun Edit porté contr'eux, avant que l'on eut sévi contr'eux par des supplices, ils avoient déja mis l'Europe en combustion ; & voilà les hommes que l'on a eu tort de punir.

Il falloit, dira-t-on, accorder la liberté de conſcience. Les Réformés l'accordoient-ils où ils étoient les maîtres? Partout où ils ſe trouverent les plus forts ils commencerent par piller, par profaner les Egliſes & les Monaſteres, par inſulter, maltraiter, tuer les Prêtres; par chaſſer, dépouiller, maſſacrer les Catholiques: & l'on vient nous dire que c'eſt *le Gouvernement qui, en exerçant des rigueurs imprudentes, a allumé lui-même par la perſécution le feu qu'il croyoit éteindre.* Par qui a-t-elle donc commencé cette perſécution? par l'Evangile ſanguinaire de la réforme. Falloit-il laiſſer égorger tranquillement les Catholiques, de peur de répandre le ſang des Réformés?

Il falloit tolérer la Religion Proteſtante; a-t-elle été tolérante ni tolérable dès ſon origine (*a*)?

Je vous défie, diſent les Bacheliers, *de me montrer aucune Secte parmi nous qui n'ait pas commencé par des Théologiens & par la populace.* D'accord; mais par des Théologiens fanatiques & ſéditieux, tels que Luther, Calvin, Jean Hus, Jerôme de Prague, dont vous approuvez

(*a*) Voyez ci-après, n. 23, les aveux de M. Hume.

les fureurs, dont vous blâmez la punition. Depuis Arius jusqu'à Calvin, le génie de tous les Héréſiarques a été le même. *Exterminer le Catholiciſme*; tel a été le cri de guerre de tous les Réformateurs dès la naiſſance de la Réforme. Et ce zèle pieux & louable a paſſé par tradition à certains Philoſophes d'aujourd'hui : témoins les brochures ſéditieuſes qui partent de leur plume.

V.

Nous penſons, diſent-ils gravement; *qu'il faut convenir que la Religion Chrétienne eſt la ſeule au monde dans laquelle on ait vû une ſuite preſque continuelle pendant quatorze cens années de diſcordes, de perſécutions, de guerres civiles, & d'aſſaſſinats pour des argumens Théologiques..... Il faut démêler par quelle voie une Religion ſi divine a pu ſeule avoir ce privilége infernal.*

Meſſieurs, vous êtes mal informés; vous diſputez mal-à-propos ce privilége aux autres Religions, ou plutôt à l'abus qu'on en a fait : il eſt de tous les temps & de toutes les Nations. La Religion des Egyptiens a ſçu faire égorger les peuples de différentes villes pour le culte

d'un animal (*a*). Le Mahométisme, après avoir eu le privilége infernal de dévaster l'Asie pour s'établir, a mis aux prises les deux Sectes d'Omar & d'Aly, & c'a été la source des guerres presque continuelles entre les Turcs & les Persans. La Religion des anciens Perses leur fit anéantir les monumens du culte des Egyptiens & brûler les temples de la Gréce. La Religion des Grecs alluma parmi eux la guerre sacrée, aussi sanglante que les nôtres (*b*). Celle des Romains leur persuada que Rome étoit destinée par les Dieux à être la maîtresse du monde, leur inspira l'ambition d'assujettir tous les peuples; & cette folle idée leur a fait ravager l'univers (*c*). La Religion des Américains avoit changé les temples du Mexique en boucheries de chair humaine. Celle des Indiens engage depuis plus de deux mille ans les femmes à se brûler sur le corps de leur mari, perpétue la haine entre les différentes Castes, met une antipathie mortelle entr'eux & les Mahométans (*d*). Celle des Chinois porte

(*a*) *Juven. Sat.* 15.

(*b*) Hist. ancienne, tome 6, page 40.

(*c*) Tite-Live, l. 1, n. 55. Ciceron, *de Nat. Deor.* l. 3, c. 2. Ovide, Fast. l. 1, v. 517. Valere Maxime, l. 1, n. 8, &c.

(*d*) Esprit des Loix, l. 24, c. 22.

les Disciples de *Fo* à se tuer par milliers (*a*), aussi bien que celle des Japonois.

D'ailleurs, sans que la Religion y ait eu part, on a vu des guerres, des séditions, des meurtres, du brigandage, des crimes, par tout l'univers, depuis le commencement du monde jusqu'à nous; il y en aura toujours, parce que, malgré la Religion, les hommes seront toujours vicieux & insensés.

Comme la Religion est une loi destinée à captiver notre esprit & à gêner nos penchans, elle ne peut manquer de trouver des hommes toujours prêts à s'élever contr'elle; comme elle est un bien, elle doit en trouver d'autres disposés à combattre pour elle. Voilà donc une occasion inévitable de division parmi les hommes: il en est de même de toutes les loix, de toute espéce de biens. Mais on n'a pas encore mis en question si, pour conserver la paix, il vaudroit mieux que les peuples fussent sans loix, que gênés par des loix, qu'ils périssent par la misere, que d'avoir dequoi subvenir à leurs besoins; on n'a pas encore essayé de prou-

(*a*) Esprit des Loix, c. 19, en note, liv. 24.

ver que les loix & le droit de propriété ont causé plus de mal que de bien parmi les hommes. C'est contre la Religion seule que l'on ose soutenir cette thèse absurde.

De même que les méchans se sont quelquefois servis du masque de la Religion pour couvrir leurs passions turbulentes, ils ont pris le prétexte des loix pour causer des séditions, & du droit de propriété pour envahir les possessions d'autrui. Qu'en peut-on conclure? Que la malice des hommes peut tourner en abus & en poison, ce qu'il y a de plus nécessaire & de plus respectable dans la société, employer pour se satisfaire le frein même qui devroit la retenir.

VI.

Selon nos adversaires, la cause de ces fléaux si longs & si sanglans est dans ces paroles de l'Evangile : *Je suis venu apporter le glaive & non la paix. Que celui qui n'écoute pas l'Eglise, soit comme un Gentil ou un Chevalier Romain, un Fermier de l'Empire.*

C'est d'abord une imagination assez burlesque, de prétendre qu'un Publicain, chez les Juifs, étoit un Chevalier Romain; S. Matthieu avoit été Publicain,

& personne n'avoit encore rêvé qu'il fût Chevalier Romain : Zachée, qui est nommé dans l'Evangile *Chef des Publicains*, ne l'étoit pas non plus. A quoi pensent nos sçavans Critiques de mettre au nombre des Disciples de J. C. des Chevaliers Romains, eux qui soutiennent, n. 22, que ses premiers Sectateurs étoient de la plus vile populace ? Si nous tombions dans de pareilles bévues, avec quelles railleries ne serions-nous pas accueillis ?

Nous convenons que Luther abusoit des paroles de J. C. que l'on a citées, pour montrer que la réforme devoit être établie par le glaive (*a*) ; & qu'est-ce que prouvent les folles imaginations de ce fougueux Réformateur ? A la simple lecture de l'Evangile, on voit le sens des paroles du Sauveur. Il prédisoit à ses Disciples les persécutions qu'ils auroient à souffrir de la part des ennemis de sa Doctrine (*b*) ; leur ordonne-t-il de se servir du glaive pour se défendre ? Tout au contraire, il les avertit qu'il les envoie *comme des brebis au milieu des loups*, qu'ils seront traînés devant les Tribunaux, flagellés &

(*a*) *Lib. de Servò arbitr.*
(*b*) *Matt.* 10, 16 & suiv.

mis à mort pour son nom ; il ne leur promet d'autre secours que celui de l'Esprit saint, d'autres armes que sa parole. Quand il ajoute qu'*il est venu apporter, non la paix, mais le glaive* (*a*), il annonce ce qui devoit arriver par la malice des Incrédules, & non pas ce qu'il avoit dessein de faire lui-même : ce glaive ne devoit point être entre les mains des Apôtres, mais toujours levé sur leur tête ; & l'événement a justifié la prédiction.

Il a dit : *que celui qui n'écoute pas l'Eglise soit regardé comme un Etranger & comme un Publicain ;* a-t-il ordonné quelque part de persécuter & de mettre à mort les Payens ou les Publicains ? Au contraire, lorsque S. Pierre voulut tirer l'épée pour défendre J. C. contre les soldats qui venoient le saisir, ce Maître pacifique ne voulut pas le permettre & ajouta, que *ceux qui se servent de l'épée périront par l'épée* (*b*). Autrefois les ennemis des Chrétiens leur reprochoient qu'ils alloient trop librement à la mort (*c*) ; aujourd'hui on prétend que l'Evangile les a rendus sanguinaires.

(*a*) ℣. 34.
(*b*) *Matt.* 26, 52.
(*c*) Voyez l'Hist. de M. Bullet, page 272.

Jesus étant venu donner une loi, n'a jamais rien écrit : qu'importe, pourvû qu'il ait fait écrire? *Les Evangiles sont obscurs & contradictoires* ; a-t-on prouvé ces contradictions? Ils n'ont pas dit un mot de nos Mysteres, *ils n'ont pas enseigné que Jesus fût consubstantiel à Dieu*, &c. Nous avons démontré le contraire dans un autre ouvrage (*a*) ; nous n'imiterons pas l'affectation ridicule de nos adversaires qui répétent toujours la même chose.

VII.

La premiere nécessité, disent ces graves Théologiens, *est d'aimer Dieu & son Prochain ; il faut donc insister beaucoup sur ce premier, sur ce grand devoir.* Cela est incontestable, l'Evangile nous l'apprend (*b*): aussi l'Auteur de la Certitude n'a point révoqué en doute cette vérité; elle n'étoit point attaquée dans le livre de M. Freret, ce n'étoit donc pas le cas d'y insister; l'Auteur n'avoit pas à faire un sermon de morale, mais une réfutation.

La premiere nécessité est d'aimer Dieu ;

(*a*) Apolog. de la Relig. Chrét. c. 10, §. 12, & dans les additions, art. *Christianisme*.
(*b*) *Matt.* 22, 37.

mais, selon la leçon de J. C., pour montrer qu'on l'aime, *il faut faire ce qu'il commande* (*a*). Et puisqu'il commande de croire à sa parole, point de charité sans la foi.

La justice & la charité marchent avant tout ; & trouve-t-on de la justice & de la charité où il n'y a point de Religion ?

La Brinvilliers, *la Voisin*, & tant d'autres malfaiteurs, croyoient aux mysteres de l'Evangile : cela peut être. Croyoient-ils aussi à la morale ? L'un ne suffit pas sans l'autre. D'ailleurs, puisque leur foi ne les a pas préservés du crime, auroient-ils été plus honnêtes gens, s'ils avoient été Athées ou Incrédules ?

VIII.

Par un prodige d'érudition, les Bacheliers ont découvert que *les Ecrits de Saint Paul sont les seuls dans lesquels le précepte de croire soit exposé avec étendue.* Ils oublient ce qu'a dit J. C. *celui qui croira à l'Evangile, sera sauvé ; & celui qui n'y croira pas, sera condamné* (*b*). Dans vingt autres passages il reproche aux Juifs leur incrédulité.

(*a*) *Joan.* 14, 21.
(*b*) *Marc.* 16, 16.

Ils invitent l'Auteur de la Certitude à expliquer un passage de l'Epître aux Romains, chap. 2, ℣. 25. Pour le rendre inintelligible, ils ont eu recours à trois expédiens très-commodes. Ils en ont fait une traduction plattement littérale qui défigure le texte, ils ont détaché trois versets du chap. 2, pour les joindre au dernier ℣. du chap. 3, & au second du chap. 4. Enfin ils y ont changé un mot essentiel. Par cette méthode il n'est aucun Auteur que l'on ne puisse rendre ridicule.

Pour montrer le sens de S. Paul, il suffit de copier les versions ordinaires, & d'ajouter quelques éclaircissemens. S. Paul, après avoir reproché aux Juifs qu'ils déshonorent par leurs crimes le caractere dont ils se glorifient, ajoute : *Ce n'est pas que la Circoncision ne vous soit utile, si vous observez la loi ;* (c'est-à-dire, les préceptes moraux de la loi, & non pas seulement les cérémonies ; cela est clair par ce qui suit ;) *mais si vous la violez, vous devenez comme un homme incirconcis. Si donc un tel homme garde la morale de la loi, ne sera-t-il pas aussi juste devant Dieu que s'il étoit circoncis?* Bien plus ; *cet homme qui sans la Circoncision accomplit la loi, vous jugera,* vous Juif, *qui*

ayant reçu la lettre de la Loi & la Circoncision, êtes violateur de la Loi. C'étoit déclarer aux Juifs bien clairement, que la Circoncision ni les autres cérémonies de leur Loi ne pouvoient les sauver, sans la pratique des vertus morales que la Loi commandoit.

S. Paul se fait ensuite une objection. *Mais en relevant le mérite de la foi, anéantissons-nous la Loi de Moyse? non sans doute; nous établissons au contraire la Loi* dans le point le plus essentiel, sçavoir la morale & les vertus intérieures.

Quel a donc été, poursuit l'Apôtre, *l'avantage d'Abraham notre pere? S'il a fait consister sa justice dans les œuvres* extérieures de la Loi, *il a eu de quoi se glorifier* devant les hommes, *mais non pas devant Dieu* qui exigeoit de lui quelque chose de plus, la foi en ses promesses; *aussi l'Ecriture dit qu'Abraham crut en Dieu & que sa foi le rendit juste.*

Il est clair dans toute cette Epître, que S. Paul distingue avec soin *les œuvres* extérieures ou les cérémonies de la Loi, d'avec les préceptes moraux de la Loi; que par *la foi* il entend, non-seulement la foi spéculative, mais les vertus que la foi & l'Evangile fait pratiquer, & que c'est en

celles-ci qu'il fait consister la vraie justice. Doctrine que nos Censeurs devroient avoir honte de blâmer ou de méconnoître.

IX.

Après ces préliminaires un peu longs, ils en viennent à la dispute entre l'Auteur de la Certitude & M. Freret. Ils accusent le premier d'avoir donné prise aux ennemis du Christianisme, en citant comme des Auteurs dignes de foi, Tertullien & Eusebe. Le premier, disent-ils, a été traité de fou par le Pere Mallebranche. Soit; Mallebranche lui-même n'a pas été mieux traité par d'autres, & cela ne prouve rien. C'est sur les ouvrages de Tertullien que nous devons juger de son mérite & non pas sur le goût arbitraire des Ecrivains modernes.

Eusébe étoit Arien ; son erreur sur le dogme peut-elle déroger à son érudition & à la vérité de son histoire, sur-tout dans les articles qui n'ont aucun rapport à l'Arianisme ? Si nous faisions le même reproche à un hérétique quelconque, on diroit que nous sommes des gens prévenus, qui ne voulons ajouter foi qu'aux Ecrivains de notre parti.

Eusébe compiloit les contes d'Hégésippe.

Par quel monument prouvera-t-on qu'Hégésippe est un Auteur fabuleux ; que les faits qu'il a fournis à Eusébe, sont des contes puériles? Il vivoit au second siécle, au milieu des Disciples des Apôtres ; il rapporte les faits qui se sont passés sous ses yeux ou qu'il tenoit des témoins oculaires ; a-t-il été contredit ou convaincu de faux par le témoignage d'Auteurs contemporains ? Dodwel & Péarson, Critiques très-séveres , n'ont jamais récusé son autorité (*a*). Si depuis deux ou trois cens ans seulement, on a forgé une fausse histoire des Apôtres , sous le nom d'Hégésippe , qu'est-ce que cela prouve contre la sincérité ou la capacité de cet Auteur ? Nous en parlerons encore n. 17.

X.

Les sçavans Bacheliers reprochent à l'Apologiste du Christianisme , d'avoir avancé , page 93 , que *les Auteurs des Evangiles n'ont point voulu inspirer d'admiration pour leur Maître.* » Il est évident, » disent ces Messieurs, qu'on veut inspirer » de l'admiration pour celui dont on dit » qu'il s'est transfiguré sur le Thabor, &

(*a*) Mém. de Tillemont, tom. 1, pages 674 & 675.

» que ses habits sont devenus tout blancs » *pendant la nuit* « ; (fausse circonstance, il n'est point parlé de la nuit dans l'Evangile :) » Qu'il a *confondu les Docteurs* dans » son enfance « ; (autre fausseté, il est seulement écrit que l'on admiroit la sagesse de ses réponses :) » Qu'il a fait des » miracles, qu'il a ressuscité des morts, » qu'il s'est ressuscité lui-même «.

Pour juger si l'Auteur est répréhensible, il faut se rappeller ce qu'avoit dit M. Freret. » A peine J. C. étoit-il cruci» fié, que les Chrétiens inonderent le pu» blic d'histoires, dans lesquelles ils *n'a» voient d'autre but que d'inspirer de l'ad» miration* pour leur Législateur, & d'au» toriser leurs sentimens particuliers, sans » se mettre en peine de consulter même la » vraisemblance «.

A cela que répond l'Auteur de la *Certitude? Au premier coup d'œil que l'on jette sur nos vrais Evangiles, on apperçoit aisément que le but de leurs Auteurs n'a point été d'inspirer de l'admiration pour leur Législateur. Ils parlent froidement de J. C. de sa doctrine, de ses miracles : point de réflexions pour en relever l'éclat, point d'éloges, aucun trait de satyre contre ses ennemis, aucun retour de complaisance sur eux-mêmes.*

La queſtion entre M. Freret & celui qui le réfute, n'étoit donc pas de ſçavoir, ſi les faits rapportés par les Evangéliſtes ſont capables d'inſpirer de l'admiration pour J. C.; mais ſi c'eſt-là l'*unique but*, ou le principal deſſein que ſe ſont propoſé les Evangéliſtes, en écrivant ces faits. L'Auteur de la *Certitude* prouve que non, parce que ces Ecrivains n'ont point le ton de Panégyriſte ni des déclamateurs, & qu'ils rapportent ſimplement les faits.

» Il n'y a en cela, diſent les Bacheliers, » nulle différence entre ce qui nous reſte » des cinquante Evangiles rejettés & les » quatre Evangiles admis. «

1°. Qu'en ſçait-on ? De ces cinquante prétendus Evangiles, il n'en reſte que quatre, tous fort courts. A l'égard des autres, nous n'en connoiſſons preſque que les noms, & encore les a-t-on multipliés mal-à-propos. 2°. Que s'enſuit-il de ce fait ? Que l'unique but des Auteurs de ces Evangiles apocryphes n'a pas été non plus d'inſpirer de l'admiration pour J. C. mais d'écrire les évenemens tels qu'ils les avoient oui raconter. Et c'eſt ce que l'Auteur de la *Certitude* a ſoutenu contre M. Freret.

N'eſt-ce pas une imagination fort ſen-

ſée, de prétendre que le premier Chapitre de S. Jean eſt l'ouvrage d'un Grec Platonicien? Il y a beaucoup de reſſemblance ſans doute, entre les idées de Platon & ce que S. Jean a écrit du Verbe Eternel. D'ailleurs, ce ſoupçon ne pourroit tomber que ſur les 14 premiers verſets; tout le reſte, juſqu'au 51e, eſt une narration ſimple, conforme, pour les faits & pour le ſtyle, au récit des trois autres Evangéliſtes.

Quand il s'agit de jûger des Evangiles, nos adverſaires ſe trouvent dans un étrange embarras. Ils nous reprochent que les Auteurs de cette hiſtoire ſont *des Juifs groſſiers*. Mais du ſein de cette groſſiéreté même, il part des traits ſublimes ſur la nature Divine, ſur ſes deſſeins, ſur ſa conduite, ſur les principes de la Morale. *Ces idées*, dit-on, *viennent des Grecs Platoniciens*. Des Juifs groſſiers & ignorans ont-ils pu avoir connoiſſance des idées de Platon; ou des Grecs Platoniciens ont-ils pu écrire avec toute la groſſiéreté Judaïque? Y a-t-il quelque conformité entre le ſtyle de Philon, Juif Platonicien, & celui de nos Evangiles? Voilà la difficulté dont nos ſçavans Critiques ne ſe tirent jamais.

X I.

L'Auteur de la *Certitude* a ſoutenu contre M. Freret, qu'il faut diſtinguer *la vérité* des Evangiles d'avec leur *authenticité*; que quand nous ne ſerions pas abſolument certains que l'Evangile de S. Matthieu, par exemple, a été véritablement écrit par cet Apôtre, nous n'en ſerions pas moins ſûrs que les faits qu'il renferme, ſont conformes à la vérité. 1°. Parce que cette narration, quel qu'en ſoit l'Auteur, porte tous les caracteres poſſibles de ſincérité. 2°. Parce que les faits principaux qu'elle raconte, ſont prouvés d'ailleurs, ſçavoir, par l'aveu des Juifs, dans les Livres mêmes qu'ils ont compoſés contre J. C. par la confeſſion des hérétiques les plus anciens qui en ſont convenus contre l'intérêt de leur ſyſtême, par la conceſſion expreſſe, ou par le ſilence des Auteurs Payens qui avoient le plus grand intérêt à les nier abſolument; enfin, par la révolution qu'ils ont produite. Si J. C. n'a pas fait des miracles, il eſt impoſſible qu'il ſe ſoit attaché un ſi grand nombre de Diſciples, ſur-tout après ſa mort : & ſi ces Diſciples eux-mêmes n'ont pas fait des miracles, il eſt impoſſible qu'ils ayent

fondé le Chriftianifme. Tels font les raifonnemens développés dans la réfutation du livre de M. Freret.

MM. les Bacheliers en ont-ils fait voir la fauffeté ? Non, leur méthode n'eft pas de procéder réguliérement. Ils difent : » qu'il n'en eft pas d'un livre divin, qui » doit contenir notre Loi, comme d'un » ouvrage prophane; les paroles d'un Dieu » doivent être conftatées par le témoi- » gnage le plus authentique. Tout homme » peut dire : Dieu a fait tels & tels pro- » diges ; mais fi on ne les a ni vus ni en- » tendus, il faut des enquêtes qui nous » tiennent lieu de nos yeux & de nos » oreilles «.

Tout cela eft inconteftable; l'enquête doit donc avoir pour objet de voir s'il y a des preuves & de quelle nature elles font.

» Plus ce qu'on nous annonce eft fur- » naturel & divin, continuent nos Criti- » ques, plus il nous faut de preuves. Ainfi » je ne croirai point les deux miracles de » Vefpafien, ni ceux d'Apollonius de » Thyane, fi on ne m'en donne des preu- » ves authentiques & indubitables «.

Rien de mieux. Quelles preuves faut-il enfin ?

» Il faut la signature de tous ceux qui » les ont vus. Ce n'est pas assez, il faut » que ces témoins ayent tous été irrépro» chables, incapables d'être trompeurs ou » trompés ; & encore après toutes ces » conditions essentielles, tous les gens » sensés douteront de la vérité de ces faits : » ils en douteront, parce que ces faits ne » sont point dans l'ordre de la nature «.

Fort bien. C'est-à-dire, qu'après nous avoir prescrit les preuves que nous devons donner, on nous déclare que quand nous aurons rempli toutes les conditions, on ne nous croira pas. Il est donc fort inutile que nous nous donnions la peine de prouver.

Ne seroit-il pas plus simple & plus honnête de poser d'abord pour principe, qu'*un fait surnaturel ne peut jamais être prouvé*, qu'il n'est aucun genre de preuves qui puissent le rendre croyable ? Il s'ensuivroit que quand même nous verrions de nos yeux un miracle, nous ne pourrions pas y ajouter foi ; qu'inutilement Dieu employeroit ce moyen pour attester ses volontés, puisque tous les gens sensés sont en droit de n'y pas croire ; qu'enfin, pour trancher le mot, Dieu ne peut point faire de miracles. A la vérité, cette assertion

ſeroit abſurde, mais elle auroit au moins un air de ſincérité; la conſéquence ſeroit liée au principe.

Nous montrerons, n. 19, que les mêmes preuves qui ſuffiſent pour rendre certain & inconteſtable un fait naturel, doivent ſuffire pour rendre croyable un fait miraculeux & ſurnaturel.

Déja, dans un autre ouvrage, l'Auteur de la *Certitude* a fait ce que l'on exige de lui. Il a prouvé, 1°. que les Hiſtoriens des miracles de J. C. ont donné, non pas leur ſignature pour ſûreté de ce qu'ils ont vu, mais qu'ils ont ſigné cette hiſtoire de leur ſang. 2°. Qu'ils ſont irréprochables: ils n'ont pas pu être trompés, parce que les faits qu'ils atteſtent, ſont ſenſibles & palpables, tels que l'homme le plus ignorant peut s'en aſſurer. Ils n'ont pas pu être trompeurs, parce qu'il n'eſt aucun motif poſſible qui ait été capable de les engager à mourir pour ſoutenir des faits fauſſement inventés (*a*).

Le nom d'*Evangile* n'a été connu d'aucun Auteur Romain; qu'eſt-ce que cela prouve? Pluſieurs Auteurs Romains ont connu du moins quelques-uns des faits

(*a*) Apologie de la Relig. Chrét. chap. 3, §. 5.

essentiels rapportés dans les Evangiles. Tacite sçavoit que J. C. avoit été mis à mort dans la Judée, sous Ponce-Pilate; Auguste lui-même avoit eu connoissance du meurtre des innocens, selon le rapport de Macrobe. Josephe qui écrivoit à Rome, dont l'Histoire fut déposée dans une Bibliothéque publique par ordre de l'Empereur, atteste le dénombrement qui fut fait en Judée sous Cyrénius, comme Saint Luc le raconte. Pline, le jeune, rend témoignage à l'innocence des mœurs des premiers Chrétiens, & au culte qu'ils rendoient à J. C. comme à leur Dieu. Tous ces Romains ont vécu dans le premier siécle, & peu de temps après la mort de J. C. Y a-t-il quelqu'autre Historien Romain qui ait écrit dans ces temps-là, dont nous ayons les ouvrages, & qui n'ait rien dit de relatif à l'Evangile?

» Ces Livres, ajoute-t-on, étoient » même en très-peu de mains parmi les » Chrétiens, & ils n'étoient jamais com- » muniqués aux Cathécuménes pendant » les trois premiers siécles «. C'est une fausseté. S. Justin, qui a vécu au second siécle, dépose qu'on lisoit les Ecrits des Apôtres dans les assemblées chrétiennes (a).

(a) Apol. 1, c. 67.

Celse, qui a écrit peu de temps après; parle des actions de J. C. en homme qui avoit lû nos Evangiles *(a)*.

Nos Critiques répétent après M. Freret, que les miracles de l'Abbé Paris ont eu mille fois plus d'authenticité que ceux de J. C. L'Auteur de la *Certitude* a démontré le contraire *(b)*; au lieu de répéter l'objection, il falloit montrer que la réponse ne vaut rien.

XII.

Il a fait dire aux Apôtres : *Jesus nous a assurés lui-même de sa propre bouche, qu'il étoit né d'une Vierge par l'opération du S. Esprit.* Ses Critiques lui représentent que cela ne se trouve point dans les Evangiles, qu'il a cité à faux J. C. &c. L'accusation est grave.

Pour mieux prendre le sens de ses paroles, il ne falloit qu'un peu plus d'équité. 1°. Il n'a point dit que ces mots fussent dans les Evangiles ; quand il cite l'Evangile, il a soin d'indiquer l'endroit précisément. 2°. Les Apôtres font profession

(a) *Orig. contrà Celsum*, l. 1, Edit. de Cambrige, page 11.
(b) Certitude, &c. chap. 6, §. 3.

de

de n'enſeigner autre choſe que ce qu'ils ont appris de J. C. lui-même (*a*) ; ils atteſtent que tel eſt l'ordre qu'il leur a donné (*b*). Quand on leur fait dire qu'ils tiennent de ſa propre bouche la maniere dont s'eſt opéré le Myſtere de l'Incarnation, il eſt clair qu'on les fait parler ſelon la méthode qu'ils font profeſſion de ſuivre. Dès qu'ils ont une fois déclaré que J. C. eſt l'Auteur de tout ce qu'ils enſeignent, on peut appliquer cette régle générale à chacune des vérités particulieres qu'ils nous ont tranſmiſes. Ce n'eſt donc pas là le cas d'accuſer l'Auteur de la *Certitude* d'une falſification. Nous verrons, n. 25, que MM. les Bacheliers ne ſont pas ſi ſcrupuleux quand ils citent les livres ſaints. 3°. Si cette allégation, toute innocente qu'elle eſt, peut cauſer du ſcandale, il eſt très-facile de la rectifier ; le raiſonnement de l'Auteur n'en ſera point affoibli. Ce ſeroit très-inutilement qu'il auroit commis une infidélité.

XIII.

On lui reproche d'écrire ſans ſuite ; ce

(*a*) *Act.* 1, 1. *Ibid.* 4, 20. 1. *Cor.* 11, 23. 1. *Joan.* 1, 1 & 5.
(*b*) *Matt.* 10, 27.

n'eſt pas ſa faute. En réfutant un Ecrivain, il eſt obligé de le ſuivre : ſi cet Ecrivain s'écarte, comme font MM. les Bacheliers, de leur propre aveu, on ne doit pas s'en prendre à celui qui eſt forcé de répondre (*a*).

Quand il a blâmé M. Freret d'avoir rejetté le Symbole des Apôtres, comme une piéce ſuppoſée, il n'a point prétendu que les Apôtres ſe ſoient aſſemblés pour le compoſer, que S. Pierre ait fait le premier article, S. André le ſecond, &c. Il n'adopte point l'hiſtoire rapportée dans les Sermons fauſſement attribués à S. Ambroiſe & à S. Auguſtin. Mais de quel front peut-on rendre ces Peres reſponſables d'un fait, ſur des prétendus Sermons dont ils ne ſont pas les Auteurs? L'érudition dont les Bacheliers ont voulu ſe parer, eſt fautive dans tous les points.

Ils avancent ſans preuve, & contre la vérité, que le Symbole *fut rédigé en articles diſtincts vers la fin du quatriéme ſiécle*. Les Peres du quatriéme ſiécle atteſtent que c'étoit l'ancienne coutume de l'Egliſe de faire réciter le Symbole aux Cathécumenes, avant que de leur donner

(*a*) Souvent il s'eſt plaint du peu d'ordre qu'il y a dans les Ouvrages de ſes adverſaires.

le Baptême. Tertullien, mort au commencement du troisiéme, parle déja d'une *régle de foi* commune à tous les Fidéles. La tradition qui attribue le Symbole aux Apôtres, est donc bien antérieure au quatriéme siécle. Cette tradition suffit pour prouver que le Symbole est l'abrégé de la Doctrine que les premiers Fidéles ont reçue des Apôtres; c'est en ce sens seulement qu'il est authentique.

XIV.

On répéte ce qu'a dit M. Freret de la multitude de livres supposés par les premiers Fidéles; tels sont le Testament des douze Patriarches, les Constitutions Apostoliques, &c. *A peine*, disent les Bacheliers, *y avoit-il dans le second siécle un seul Livre qui ne fût pas supposé.*

Le prodige de cette belle érudition, c'est que de tous les ouvrages apocryphes qu'ils ont cités, il n'en est pas un seul dont on puisse prouver l'existence, par des titres du second siécle. N'est-il pas singulier que pour démontrer la mauvaise foi des Ecrivains de ces temps-là, on se serve de piéces qui n'ont été fabriquées que dans les temps postérieurs? C'est comme si l'on disoit, que les friponneries qui seront com-

mises dans cent ans d'ici, prouvent que nous sommes aujourd'hui des faussaires.

Les Fidéles du second siécle, avoient au moins les quatre Evangiles, les Epîtres de Saint Paul & celles des autres Apôtres; l'Auteur de la Certitude l'a prouvé par les passages que les Peres Apostoliques en ont cités, & par le témoignage des Peres du troisiéme siécle, qui en démontroient l'authenticité par la tradition des Eglises, qui en étoient dépositaires depuis les Apôtres.

Tout ce qu'on a répondu avant vous, disent nos sçavans Critiques, *c'est que ce sont des fraudes pieuses*. Ce n'est pas là du moins ce qu'a répondu l'Auteur de la *Certitude* à M. Freret. Il a répondu & il a prouvé; 1°. Que la plûpart de ces suppositions que l'on affecte de regarder comme frauduleuses, ont pu se faire innocemment; 2°. Qu'aucun des dogmes de la Religion chrétienne, n'est fondé sur des Livres supposés ou apocryphes; 3°. Que ce sont les hérétiques qui ont forgé plusieurs Livres pour autoriser leurs erreurs, & que les Peres de l'Eglise leur ont reproché cette infidélité. Il en a conclu que les ennemis du Christianisme ont tort d'argumenter sur ces suppositions, pour rendre suspecte l'authenticité de nos

Livres saints: l'on n'a rien répliqué à ses preuves, ni à son raisonnement.

X V.

Que vous importe, lui dit-on, *que le Livre du Pasteur soit d'Hermas?* Il n'importe en rien du tout au Christianisme, qui n'établit point sa créance sur ce Livre; mais il importe toujours de réprimer une critique trop licencieuse & qui n'est point fondée. Quand le Livre du Pasteur renfermeroit des traits encore plus marqués de la simplicité des anciennes mœurs, il ne seroit pas permis de le censurer avec les termes indécens dont se servent MM. les Bacheliers. Si les Apologistes de la Religion écrivoient de ce style, ils seroient blâmés, avec raison, par tous les Lecteurs raisonnables.

X V I.

Est-il bien décidé que le fameux passage de Josephe, touchant J. C. est une fraude, & *qu'il est reconnu pour faux par tous les Sçavans*? Nous soutenons qu'il est reconnu pour authentique par tous les vrais Sçavans; nous consentons non-seulement à compter, mais encore à peser les suffrages.

Ces ſeuls mots, *Il étoit le Chriſt*, ſuffiſent, dit-on, pour conſtater la fraude. Mais Joſephe parlant ailleurs de Saint Jacques, dit qu'il étoit *parent de Jéſus appellé le Chriſt*. Voilà donc deux paſſages falſifiés au lieu d'un.

Si Joſephe a cru que Jeſus étoit le Chriſt, pourquoi donc ne s'eſt-il pas fait Chrétien? Pourquoi? ..... Parce que Joſephe, qui étoit à Rome, ſçavoit de quelle maniere les Chrétiens avoient été traités ſous Claude & ſous Néron, & combien on les haïſſoit encore; il n'étoit pas tenté de s'expoſer au même ſort: parce que Joſephe ſe perſuadoit mal-à-propos que le Chriſt n'étoit pas venu établir une Religion différente de la Religion Juive: parce que Joſephe étoit Philoſophe à ſa maniere, il fermoit les yeux à la vérité comme ceux d'aujourd'hui; ce n'eſt pas là le ſeul article ſur lequel il l'ait trahie, parce que..... Mais ſommes-nous chargés de juſtifier les inconſéquences de tous les Ecrivains, de rendre raiſon de ce qu'ils ont dit & de ce qu'ils n'ont pas dit?

Pourquoi n'en dit-il que quatre mots? Il en a déja trop dit au gré de nos Critiques; s'il avoit blaſphêmé contre J. C. on ne feroit pas toutes ces perquiſitions.

Je demande à mon tour: ſi c'eſt un

Chrétien qui a inséré ce passage dans Josephe, pourquoi n'y a-t-il mis que ces quatre mots? Lui étoit-il plus difficile de coudre une page entiere à cette Histoire, que d'y attacher seulement huit ou dix lignes? Un faussaire n'en seroit pas demeuré là.

Voila toutes les démonstrations que l'on oppose à l'authenticité du passage de Josephe; c'est par ces raisonnemens invincibles que l'on prouve qu'il a été *reconnu pour faux par tous les Sçavans*; & l'on croit suppléer à leur foiblesse par le ton dogmatique & décisif.

Comme cette question a été épuisée par vingt Critiques, il seroit inutile de les copier; nous en avons déje parlé dans deux Ouvrages différens (*a*).

XVII.

On conseille à l'Auteur de la Certitude de laisser là le voyage de S. Pierre à Rome & son Pontificat de vingt-cinq ans. Il n'a point parlé du Pontificat de vingt-cinq ans; pour le voyage de Saint Pierre, il le soutient avec toute l'Antiquité. Voyons les

(*a*) Certitude des preuves, &c. Chap. 2. §. 8. Suite de l'Apologie de la Relig. Chrét. art. *Christianisme*.

fortes objections par lesquelles les Bacheliers vont l'écraser.

Si *S. Pierre étoit allé à Rome, les Actes des Apôtres en auroient dit quelque chose.* Mauvais raisonnement. L'Auteur de ces Actes avoit principalement en vue de décrire les voyages de S. Paul, dont il avoit été témoin; il ne dit rien des courses, ni de la prédication des autres Apôtres; s'ensuit-il que les autres Apôtres n'ont prêché nulle part, n'ont fondé aucune Eglise? Il ne parle pas du voyage de Saint Pierre à Antioche, qui est cependant certain par les Epîtres de Saint Paul (*a*).

Saint Paul dit que son Evangile est pour les Gentils, & celui de Pierre pour les Circoncis, donc Saint Pierre n'est jamais venu à Rome. Il ne nous est pas donné de voir la justesse de cette conclusion. 1°. N'y avoit-il pas de Juifs à Rome, & S. Pierre n'a-t-il pas pu avoir des raisons particulieres pour venir leur prêcher l'Evangile? 2°. Quoique Saint Paul se crût destiné principalement à instruire les Gentils, cela n'empêche pas qu'il n'ait travaillé à la conversion des Juifs: donc de même Saint Pierre, quoique chargé spécialement d'é-

(*a*) Gallat. 2.

clairer les Juifs, ne s'eſt pas cru diſpenſé de prêcher aux Gentils.

Un voyage à Rome eſt bien mal prouvé, quand on eſt forcé de dire qu'une Lettre écrite de Babylone a été écrite de Rome. Eſt-il permis de changer ainſi le nom des Villes? aucun autre des diſciples de Jeſus ne l'a fait.

Nons avons déja eu lieu plus d'une fois de remarquer combien eſt bornée l'érudition de nos Cenſeurs. Ils ignorent ou ils feignent d'ignorer que Saint Jean dans l'Apocalypſe donne le nom de *Babylone* à la ville *qui eſt aſſiſe ſur ſept montagnes, qui domine ſur les Rois de la terre & qui s'eſt enivrée du ſang des Martyrs de Jeſus* (*a*). Peut-on méconnoître Rome dans ce tableau? Lorſque Saint Pierre écrivoit, l'ancienne Babylone n'étoit plus. Pline nous apprend qu'elle étoit déſerte (*b*); Strabon qui vivoit ſous Auguſte en parle de même (*c*): Pauſanias dit qu'il n'en reſtoit que les murs & les ruines du Temple de Belus (*d*). Elle fut changée par les Rois Parthes en un parc de bêtes fauves (*e*). Suppoſera-t-on que

(*a*) *Apocal.* 17.
(*b*) Hiſt. Nat. liv. 6. chap. 26.
(*c*) Géogr. liv. 16.
(*d*) Liv. 7. chap. 33.
(*e*) *Hieron. in Iſaiam.*

du temps de Saint Pierre il y avoit dans ce désert *une Eglise assemblée (a)*? c'est donc la nature même des choses, & l'état des lieux qui nous force de reconnoître que Rome est désignée sous le nom de Babylone dans la Lettre de Saint Pierre.

Si Saint Pierre avoit été à Rome, la premiere Eglise qu'on y a bâtie, n'auroit pas été dédiée à Saint Jean. Pourquoi non? est-il bien certain d'ailleurs que Saint Jean de Latran soit la premiere Eglise qui ait été bâtie à Rome?

Les premiers qui ont parlé de ce voyage, sont Marcel, Abdias & Hégésippe. Cela est faux. C'est Caïus & Saint Denis de Corinthe, Auteurs du second siécle cités par Eusebe (b). Les prétendues Histoires qui ont paru dans les derniers siécles sous les noms de Marcel, d'Abdias, d'Hégésippe, n'ont aucune autorité, n'ont point été connues des Anciens. Il y a de la mauvaise foi à confondre l'ancien Hégésippe, Auteur respectable, qui a vêcu au second siécle, & qu'Eusebe a souvent cité, avec un autre prétendu Hégésippe, Auteur d'une Histoire latine des Juifs, dont on ne connoît ni le siécle, ni la Patrie, ni le carac-

(a) I Petri. 51. 13.
(b) Hist. Ecclef. liv. 2. chap. 25.

tere, & dont les sçavans ne font aucun cas. Ces petites supercheries qui peuvent induire en erreur les lecteurs peu instruits, ne font pas honneur à ceux qui les mettent en usage.

Nous nous abstiendrons de rapporter les autres témoignages qui prouvent le voyage de Saint Pierre à Rome ; le troisiéme siécle en fournit plusieurs : on peut les voir dans les Controversistes qui ont traité cette question.

XVIII.

L'Auteur de la Certitude est accusé d'avoir raisonné d'une maniere dangereuse, en se prévalant du témoignage de l'Empereur Julien sur les miracles de J. C. Pesez-bien, lui dit-on, les paroles de cet Empereur, les voici : *Jesus-Christ n'a fait pendant sa vie aucune action remarquable, à moins qu'on ne regarde comme une grande merveille de guérir des boiteux ou des aveugles, & d'exorciser les Démons dans les Villages de Betsaïde & de Béthanie.*

Il s'agit de saisir le véritable sens de ces paroles, & d'en donner le commentaire. L'occasion étoit belle pour vomir contre J. C. & contre ses Sectateurs, une déclamation injurieuse ; on ne l'a pas manquée :

on prête à Julien un ſtyle & des expreſſions dont cet Empereur, malgré ſa haine contre les Chrétiens, n'a jamais ſouillé ſa plume.

Le ſens de ces paroles, diſent les Bacheliers, *n'eſt-il pas évidemment :* » Jeſus n'a » rien fait de grand; vous prétendez qu'il » a paſſé pour guérir des aveugles & des » boiteux, & pour chaſſer les Démons; » mais nos Dieux ont eu la réputation de » faire de bien plus grandes choſes..... » Il n'eſt aucun Temple qui n'atteſte des » guériſons miraculeuſes.... Dequoi vous » aviſez-vous, Charlatans & Fanatiques » nouveaux, de vous préférer inſolemment aux anciens Charlatans & aux anciens Fanatiques «? *Voilà nettement le ſens des paroles de Julien.*

Selon ce beau commentaire, Julien, bien perſuadé que tous les prétendus miracles du Paganiſme étoient des tours de Charlatans, & que tous ceux qui les croyoient, étoient des Fanatiques, a penſé de même ſur les miracles de Jeſus & ſur les Chrétiens. Il reſte à ſçavoir ſi c'étoit-là le vrai ſentiment de Julien, ſi on ne lui prête pas des idées toutes contraires à celles dont il étoit infatué.

Il y a d'abord un préjugé fâcheux con-

tre nos adverſaires; c'eſt que leur préten-tion eſt diamétralement oppoſée à celle de M. Freret. Ce Sçavant connoiſſoit très-bien les ſentimens de Julien & ceux des Philoſophes de ce tems-là. Il dit que » c'é-» toit un principe reconnu de tous les par-» tis, qu'un homme, par le ſecours des eſ-» prits, pouvoit faire des choſes ſurna-» turelles; les Philoſophes de ce temps-là » en étoient auſſi perſuadés que le peuple » l'eſt préſentement, que ceux qu'il appelle » *Sorciers*, peuvent dominer ſur la natu-» re « (*a*).

Selon nos habiles Critiques, Julien penſoit que les prodiges du Paganiſme & ceux des Chrétiens étoient *des tours de Charlatans*: ſelon M. Freret, Julien étoit perſuadé, comme tous les Philoſophes de ce temps-là, que c'étoit réellement *des choſes ſurnaturelles opérées par le ſecours des Eſprits;* ces deux ſyſtêmes ſont un peu différens. L'Auteur *de la Certitude*, qui répondoit à M. Freret, a dû argumen-ter ſelon le ſentiment de ce Critique, & non pas ſelon les fauſſes idées de M M. les Bacheliers.

Mais c'eſt dans les écrits de Julien lui-même qu'il faut puiſer ſes opinions, plu-

(*a*) Examen critique, chap. 4.

tôt que dans le cerveau de nos jeunes Philosophes ; ils ne les ont jamais lûs

Julien reconnoît comme nous, que les miracles confirment la vérité d'une révélation (*a*) ; il étoit donc bien éloigné de les regarder tous comme des supercheries. Non-seulement il soutient qu'Esculape guérit les maladies du corps, mais qu'il l'a souvent guéri lui-même (*b*) ; Julien seroit-il donc aussi un Charlatan & un imposteur ? Il dit que la Sibylle & les autres Devins ont été remplis de l'Esprit des Dieux (*c*) ; que cette inspiration divine ne se communique qu'à un petit nombre d'hommes & rarement, qu'elle a cessé chez les Hébreux & chez les Egyptiens ; mais pour que nous ne fussions pas privés de tout commerce avec les Dieux, Jupiter nous a donné la connoissance des arts sacrés (*d*), c'est-à-dire, de la Théurgie. Un homme infatué de l'efficacité de ces prétendus arts sacrés, a-t-il pu regarder les miracles comme des tours de Charlatan ?

Libanius, adulateur de Julien, le féli-

(*a*) Dans S. Cyrille, liv. 10, à la fin.
(*b*) *Ibid.* liv. 7.
(*c*) *Ibid.* liv. 6.
(*d*) *Ibid.*

cite de ce qu'il eſt dans un commerce étroit & familier avec les Dieux (*a*); Julien lui-même s'en applaudit & en fait gloire : les *Dieux*, dit-il, *m'ordonnent de rétablir leur culte dans ſa pureté, & me promettent de grandes récompenſes, ſi j'y travaille avec zèle* (*b*). Selon l'opinion de MM. les Bacheliers, voilà deux Philoſophes qui ſont de maîtres fripons.

Julien dit que l'Ancile ou le Bouclier ſacré avoit été donné par Jupiter ou par Mars, comme un gage réel & certain de la protection du Ciel (*c*). Il penſe qu'il eſt vraiſemblable que les Apôtres ont exercé la magie avec plus d'habileté que leurs diſciples, à qui ils ont laiſſé ces ſecrets pernicieux (*d*).

Là-deſſus nous faiſons un raiſonnement fort ſimple. Julien a écrit, ou ce qu'il croyoit, ou ce qu'il ne croyoit pas ; nous laiſſons le choix à nos adverſaires : dans le premier cas, la réponſe qu'ils lui prêtent eſt directement oppoſée à ſes véritables ſentimens : dans le ſecond, Julien étoit un four-

(*a*) *Legat. ad Julien.* Tom. 2. pag. 157.
(*b*) Lettre 38. au Philoſ. Maxime.
(*c*) Dans S. Cyrille, liv. 6.
(*d*) *Ibid.* liv. 10. Voyez les Preuves de l'Hiſt. de M. Bullet, pag. 166 & ſuiv.

be, un imposteur, un Charlatan; quel rôle pour un Empereur Philosophe! Il ne lui convenoit pas de reprocher cet indigne personnage à J. C. & à ses Apôtres.

» Mais nous n'avons de l'Ouvrage de » Julien, que des fragmens rapportés par » Saint Cyrille son adversaire, qui ne » lui répondit qu'après sa mort; ce qui » n'est pas généreux. Pensez-vous que » Saint Cyrille ne lui aura pas fait dire » tout ce qui pouvoit être le plus aisément » réfuté «?

Ce soupçon peint nos adversaires au naturel; accoutumés à falsifier le texte de la plûpart des Auteurs qu'ils citent, ou à les faire parler tout autrement que ces Auteurs ont pensé, ils imaginent que Saint Cyrille a fait comme eux. Pour nous qui citons fidélement & qui détestons toute supercherie, nous pensons que Saint Cyrille a été d'aussi bonne foi que nous. Nous en sommes convaincus d'ailleurs, parce que Saint Cyrille fait parler Julien de la même maniere que cet Empereur parle dans ses autres Ouvrages, & parce que Saint Cyrille, en falsifiant ou en supprimant les objections de Julien, se seroit exposé au plus sanglant affront, & à nuire à la cause qu'il défendoit.

Ce n'eſt pas la faute de Saint Cyrille, ſi Julien n'a vêcu que quatre ans depuis ſon Apoſtaſie, & s'il eſt mort peu de temps après avoir écrit ſes Livres contre le Chriſtianiſme. Les Philoſophes attachés à Julien auroient vengé ſa mémoire & ſes écrits, ſi Saint Cyrille ne les avoit pas cités fidélement.

Mais allons plus loin, ſuppoſons pour un moment que Julien ait tenu le diſcours qu'on lui prête, & fait l'objection que l'on propoſe ſous ſon nom; eſt-il vrai que *jamais perſonne n'y a répondu?* Il nous eſt du moins permis d'y répondre; c'eſt donc à Julien traveſti en Philoſophe françois, que nous avons affaire.

Vous dites d'abord que Jeſus n'a fait autre choſe que de guérir des boiteux & des aveugles, & de chaſſer des Démons. Ou vous n'avez pas lû nos Evangiles, ou vous en ſupprimez les faits les plus eſſentiels. Jeſus a non-ſeulement guéri toutes ſortes de malades préſens ou abſens; mais il a reſſuſcité les morts, & il s'eſt reſſuſcité lui-même; il a multiplié des pains juſqu'à nourrir pluſieurs milliers d'hommes; il a calmé les orages par une ſeule parole, il a fait obſcurcir le ſoleil & trembler la terre à ſa mort; il eſt monté au Ciel en pré-

ſence de tous ſes Diſciples. Citez-nous quelqu'un de vos Thaumaturges payens qui en ait fait autant?

Vous avez des Temples pleins de monumens qui atteſtent des prodiges & des guériſons; nous connoiſſons ces monumens. Outre que la plûpart ne remontent point juſqu'à la date des événemens, & n'ont pas été érigés par des témoins oculaires, ces prétendus prodiges ou guériſons ne ſont pas évidemment ſurnaturels, comme ceux que Jeſus a opérés. Un Payen qui regarde Eſculape comme le Dieu de la ſanté, comme l'auteur de toutes les guériſons, & qui l'a invoqué pendant ſa maladie, peut bien ſe perſuader, quand il eſt guéri, que c'eſt à Eſculape qu'il en eſt redevable & placer un *Ex voto* dans le Temple de ce Dieu: la queſtion eſt de ſçavoir s'il y a du ſurnaturel dans cette guériſon. Nous autres Chrétiens qui croyons un ſeul Dieu, unique Auteur de la ſanté & de la maladie, croyons auſſi que quand nous guériſſons, c'eſt ſa providence qui nous guérit; mais nous ne penſons pas pour cela que toutes ces guériſons ſoient des prodiges.

Celles que Jeſus a opérées ſont très-différentes; outre qu'elles ſont rapportées

par des témoins oculaires, qui ont donné leur vie pour en attester la vérité, qui en ont eux-mêmes opéré de semblables, elles sont évidemment surnaturelles dans leur principe & dans les circonstances; Jesus les a faites d'une seule parole, par un simple attouchement, dans un seul instant, souvent sur des malades dont il étoit éloigné. Voilà des différences essentielles entre nos prodiges & les vôtres.

Vous dites que si nous avons fait de Jesus un Dieu, vous avez fait cent Dieux de cent Héros. Cela est vrai; mais il y a aussi peu de ressemblance entre notre Dieu & les vôtres, qu'il y en a entre nos prodiges & ceux que vous vantez. Nous adorons Jesus comme Dieu, parce qu'il n'a fait que du bien aux hommes, & qu'il a fait des miracles directement pour prouver sa Divinité: vos prétendus Héros divinisés étoient, pour la plûpart, de fameux scélérats qui auroient mérité d'expirer sur la roue. Saturne qui a mutilé son pere, Jupiter qui a détrôné le sien, frere incestueux, époux adultere, Apollon fameux par ses amours impudiques, &c. voilà les objets de votre culte: peut-on entrer dans vos Temples sans avoir sous les yeux l'image du crime? Vous-

même, quoiqu'aſſuré d'être un jour déifié & adoré comme vos prédéceſſeurs, n'en êtes pas pour cela plus vertueux, ni plus équitable envers les Chrétiens.

» Pour prouver que notre Dieu eſt le » Dieu véritable, il faudroit, dites-vous, » qu'il ſe fût fait connoître par toutes les » Nations; rien ne lui étoit plus aiſé, il n'a- » voit qu'un mot à dire «. Quel mot? Notre Dieu s'eſt fait connoître à toutes les Nations qui ont voulu écouter ſon Evangile; il a ordonné à ſes Apôtres de le prêcher par tout l'Univers. Eſt-ce ſa faute, ſi vous-même, après l'avoir connu, avez abjuré ſa Religion, pour vous livrer à toutes les folies du Paganiſme & de la Théurgie? Vos prétendus Dieux ſe ſont-ils fait connoître à tous les Peuples? Les Egyptiens, les Perſes, les Indiens, les Germains, les Gaulois, les Bretons, ne les connoiſſoient pas il y a quatre cens ans.

» Le Dieu de l'Univers ne devoit pas » être un miſérable Juif condamné au ſup- » plice des eſclaves «. Vous vous trompez; le Dieu de l'Univers devoit naître parmi les Juifs, parce qu'il leur avoit été ſpécialement promis depuis le commencement du monde. Il devoit paroître en qualité de Sauveur & de Rédempteur des

hommes, il devoit porter le poids de leurs iniquités, se revêtir de leurs miseres, répandre son sang pour eux; les Prophétes l'avoient annoncé sous ces caracteres. Il devoit être notre Maître & notre modele, le consolateur des humbles & des malheureux: il falloit qu'il commençât par donner l'exemple du détachement, du courage, de la patience qu'il devoit nous prêcher. Ce n'est pas ainsi qu'instruisent les Philosophes, mais c'est ainsi qu'un Dieu devoit enseigner.

L'Auteur *de la Certitude*, en insistant sur le passage de Julien; n'avoit donc à craindre aucune *rétorsion terrible*, celle que l'on a voulu faire est ridicule dans tous ses points: elle n'a pu venir que de la part de gens fort mal instruits des opinions philosophiques du quatriéme siécle.

XIX.

Cet Auteur, qui a la foiblesse de croire à l'Evangile, a voulu prouver que J.C. envoya les Démons du corps de deux possédés dans le corps de deux mille cochons; en citant un tel miracle, il a excité la risée des gens de bon sens: il devoit dire comme Origène, que c'est un type, une parabole. Tel est l'avis des Bacheliers.

Origène n'a point dit ce qu'on lui attribue ; l'allégation eſt fauſſe. En ſoutenant la vérité des faits rapportés dans l'Evangile, nous ne redoutons point la riſée des gens de bon ſens, encore moins celle des Critiques téméraires; nous pourrions aiſément leur rendre le change, mais nous avons appris des Apôtres à ſouffrir qu'on nous traite d'inſenſés pour l'amour de notre Maître (*a*). L'Auteur de la Certitude n'a point voulu prouver la réalité du prodige, parce que l'Evangile porte ſa preuve avec ſoi ; mais il eſt encore prêt à le juſtifier contre la cenſure très-peu réfléchie des Bacheliers.

1°. Ils ſoutiennent qu'il n'y eut jamais de cochons chez les Juifs, ni chez les Arabes. Outre que le fait eſt très-haſardé & très-incertain, la ville de Géraſa, ſur le territoire de laquelle arriva ce miracle, n'étoit pas habitée par des Juifs. On peut voir dans la Géographie ancienne de M. Danville que c'étoit une des villes de la Décapole, dont les habitans n'étoient pas Juifs (*b*).

2°. Selon eux, J. C. auroit commis

(*a*) *Nos ſtulti propter Chriſtum.* 1. Cor. 4. 10.
(*b*) Tome 2, page 187.

une très-méchante action en noyant deux mille Porcs. J. C. étoit-il donc un ſimple particulier? N'étoit-il pas Légiſlateur Souverain, revêtu de tous les droits de la Divinité? Ne pouvoit-il pas avoir une raiſon légitime de détruire des animaux qui étoient la victime la plus commune dans les ſacrifices des Payens?

3°. Jeſus-Chriſt ſçavoit qu'il étoit accuſé de colluſion avec les Démons qu'il chaſſoit du corps des poſſédés (*a*). Il ſçavoit que d'autres attribueroient ces poſſeſſions à une maladie naturelle; il a voulu confondre les uns & les autres par un fait éclatant auquel ils ne puſſent rien oppoſer: c'eſt pour cela même que nos Philoſophes s'élevent ſi fort contre ce miracle.

Du haut de leur tribunal ils dictent des loix ſur ce qui mérite ou ne mérite pas d'être cru, ſur les caracteres des témoins qu'on doit leur oppoſer. » Ils ne regardent, » diſent-ils, comme vrais témoins oculai- » res, que des citoyens domiciliés dignes » de foi, qui interrogés publiquement par » le Magiſtrat ſur un fait extraordinaire, » dépoſent unanimement qu'ils l'ont vu, » qu'ils l'ont examiné; des témoins qui ne

(*a*) Matt. 12. 24. Luc. 11 15.

» ſe contrediſent jamais ; des témoins dont
» la dépoſition eſt conſervée dans les ar-
» chives publiques, revêtue de toutes les
» formes. «

Malgré l'autorité ſouveraine de ces nouveaux Légiſlateurs, nous ſoutenons 1°, que leur déciſion eſt fauſſe ; 2°. que quand ces conditions ſeroient néceſſaires, nous ſommes en état de les remplir ; 3°. que quand nous y aurons ſatisfait, les incrédules ne changeront pas d'avis, parce qu'ils ſont bien réſolus de n'en jamais changer. Cette diſcuſſion eſt aſſez ſérieuſe pour mériter un examen un peu long.

En premier lieu, pour quel Livre, pour quelle Hiſtoire, pour quel événement a-t-on jamais demandé toutes les circonſtances qu'il plaît ici à nos adverſaires de raſſembler ? Quand un Hiſtorien a d'ailleurs tous les caracteres de ſincérité, s'informe-t-on s'il eſt domicilié, s'il a comparu devant les Magiſtrats, ou s'il a écrit dans ſon cabinet ; ſi ces écrits ont été conſervés dans les archives publiques ou dans la maiſon d'un particulier ? Selon cette belle régle il n'y auroit pas dans l'univers une ſeule Hiſtoire croyable, ni authentique.

Mais, dira-t-on ſans doute, on n'exige pas

pas toutes ces conditions pour les événemens naturels & ordinaires, on les demande ſeulement pour les faits ſurnaturels & miraculeux.

Je ſoutiens que la même autorité, les mêmes motifs qui rendent croyable un fait naturel important, doivent ſuffire pour atteſter un prodige ſurnaturel. 1°. Ce point a été démontré dans *la Diſſertation ſur la Certitude des faits;* juſqu'à préſent on n'a pas oſé entreprendre de la réfuter : 2°. il eſt facile de le prouver encore par un raiſonnement fort ſimple. Lorſque pluſieurs témoins dignes de foi racontent qu'ils ont vu pleuvoir des pierres, un ignorant qui croit que cela ne peut pas arriver naturellement, eſt-il mieux fondé à rejetter leur atteſtation, qu'un Philoſophe qui ſçait que cela ſe peut faire par l'éruption d'un volcan arrivée au loin? Il s'enſuivroit que plus l'on eſt ignorant, plus on a droit de recuſer des témoins.

Un Auteur bien informé rapporte un fait extraordinaire qui paroît d'abord prodigieux & ſurnaturel : ſelon la déciſion philoſophique, on eſt autoriſé à le rejetter précisément, parce qu'il ne pourroit pas être ſelon le cours de la nature. Après l'avoir mieux examiné, on découvre qu'il

peut venir d'une caufe phyfique : felon la même décifion, nous pouvons alors prudemment le croire. Mais cette découverte poftérieure a-t-elle changé quelque chofe à la capacité ou à la fincérité de l'Hiftorien, & à l'authenticité de fon témoignage ? Le prétendu motif d'incrédulité fondé fur la nature des faits, n'eft donc qu'un malheureux fophifme & une fauffeté révoltante.

En fecond lieu, il y a plufieurs faits qui font des preuves décifives de la vérité du Chriftianifme, & qui font atteftés avec toutes les conditions qu'il plaît aux Incrédules d'exiger ; la Réfurrection de J. C. par exemple. Ses Difciples étoient domiciliés en Judée, & il eft probable que plufieurs étoient domiciliés à Jérufalem. Ils ont été interrogés publiquement par les Magiftrats, & tous ont dépofé qu'ils avoient vû leur Maître reffufcité, qu'ils l'avoient touché, qu'ils avoient bû & mangé avec lui. Ils ne fe font jamais contredits, ils n'ont point varié dans cette dépofition, ils y ont perfifté jufqu'à la mort, malgré les menaces & les tourmens. Si leur dépofition n'a pas été confignée dans les Archives des Juifs, c'eft que ceux-ci fe croyoient intéreffés à l'étouffer &

à la supprimer; le prétendu enlevement du corps de J. C. fait par ses Disciples pendant le sommeil des soldats, est une défaite équivalente à un aveu formel. Le fait est confirmé d'ailleurs par un monument plus certain que des archives, par la célébration d'une Fête annuelle & d'un jour de chaque semaine, pour en attester la croyance aussi ancienne que l'événement même. Ce seul miracle une fois prouvé, le Christianisme n'a pas besoin d'autre preuve.

Ce n'est point le seul fait qui soit à l'abri de la critique. Le tremblement de terre accompagné de flammes qui fit avorter le projet que l'Empereur Julien avoit formé de rebâtir le Temple de Jerusalem malgré la Prophétie de J. C. est attesté par Ammien Marcellin, Auteur Payen, Officier dans les Armées Romaines, Administrateur & Panégyriste de Julien: il est rapporté par un Rabin Juif, par plusieurs Peres de l'Eglise qui prennent à témoins leurs Auditeurs qu'ils en ont vû plusieurs circonstances; enfin il est avoué par Julien lui-même dans une de ses Lettres (*a*). Ces différens Ecri-

(*a*) Voyez la Dissert. de Warburthon sur ce sujet, & l'Hist. de M. Bullet, pag. 208 & suiv.

vains étoient tous Citoyens domiciliés & dignes de foi, qu'aucun motif de collusion n'a pu engager à s'accorder dans le récit de cet événement. Il n'a pas été besoin d'enquête pardevant les Magistrats, parce que le fait étoit arrivé sous les yeux de toute une Province, & qu'il étoit humiliant pour l'Empereur.

Au cinquiéme siécle, des Catholiques à qui Hunnéric, Roi des Vandales, Arien obstiné, avoit fait couper la langue, parlerent miraculeusement le reste de leur vie. Ce fait est attesté; 1°. par l'Empereur Justinien dans le Code de ses Loix; il dit; *nous les avons vûs & entendus:* 2°. Par Victor, Evêque de Vite en Afrique: 3°. Par Enée de Gaze, Philosophe de ce temps-là; *J'ai vu moi-même, de mes yeux, ces hommes*, dit-il, *je les ai entendus parler, & leur ayant fait ouvrir la bouche, j'ai vu que leur langue avoit été entiérement arrachée jusqu'à la racine.* 4°. L'Historien Procope en parle de même, après les avoir vus. 5°. Le Comte Marcellin en dépose également sur le témoignage de ses yeux. 6°. Victor de Tunone réclame sur cet événement l'attestation oculaire de toute la Ville Impériale (*a*).

(*a*) Voyez la Religion Chrétienne prouvée par un seul fait. A Paris, chez Barbou, 1766.

Sont-ce là des témoins aſſez nombreux, aſſez diſtingués, aſſez croyables? Leur dépoſition eſt-elle aſſez claire, aſſez uniforme, aſſez authentique? Nous prions les Bacheliers & tous les Incrédules dont ils ſont l'organe, de nous inſtruire des raiſons qui peuvent la rendre ſuſpecte.

En troiſiéme lieu, nous ſçavons d'avance que ces Critiques ſi habiles n'en feront rien. Déja ils n'ont rien répondu ſur l'Arrêt du Parlement de Paris de 1682, rendu contre les Bergers de Pacy en Brie; ils ont inſinué, n. 11 ci-deſſus, qu'un fait ſurnaturel n'eſt jamais croyable. Après nous avoir tracé des régles de critique, après que nous leur avons démontré des faits ſelon leur propre méthode, ils demeurent muets; ils voltigent ſur d'autres faits, ils ſe tirent d'affaire par quelque plaiſanterie, ils ne cherchent qu'à mettre le lecteur hors de la voie.

Comme ils ont attaqué directement le témoignage des Evangéliſtes, nous ne paſſerons ſous ſilence aucune de leurs objections.

» Sans les conditions que nous avons
» aſſignées, diſent-ils, les Incrédules ne
» peuvent croire un fait ridicule en lui-
» même & impoſſible dans les circonſ-

» tances dont on l'accompagne «.

C'est un principe fort sensé, sans doute, de prétendre que tout fait surnaturel est un fait ridicule. Nous venons d'en citer qui ne sont ni ridicules ni inutiles aux vûes de la Sagesse divine; ils sont impossibles selon le cours ordinaire de la nature, mais ils ne le sont point à Dieu qui agissoit. Nous avons répondu dans un autre Ouvrage à tout ce que l'on a objecté dans le Dictionnaire Philosophique & ailleurs, contre la possibilité des miracles (*a*).

» Ils rejettent avec indignation & avec » dédain des témoins dont les livres n'ont » été connus dans le monde que plus de » cent ans après l'événement; des livres » dont aucun Auteur contemporain n'a » jamais parlé «.

Fausse allégation. L'Histoire des Evangélistes a été connue, non-seulement des autres Apôtres qui disent la même chose dans leurs lettres, mais encore des Peres Apostoliques, Auteurs contemporains, qui l'ont citée dans leurs Ouvrages, & même des plus anciens hérétiques qui n'ont osé en contredire les faits princi-

(*a*) Apol. de la Relig. Chrét. chap. 6, §. 11.

paux, malgré l'intérêt de leur fyftême. Nous avons prouvé tous ces points contre M. Freret, & l'on n'a rien répliqué à nos preuves. Elle a été connue des Juifs, qui en avouent plufieurs faits effentiels dans les livres qu'ils ont compofés contre J. C. Si elle n'a pas été connue des Payens, c'eft qu'ils n'ont pas voulu la connoître, l'attachement à leur Religion les en détournoit ; ceux qui l'ont connue, fe font fait Chrétiens. Si le filence des autres prouve quelque chofe, il faut en conclure que J. C. n'a jamais exifté, qu'il n'a pas été crucifié par les Juifs, puifque les Payens n'en ont rien dit. Voudroit-on nous alléguer un Auteur contemporain qui ait cité l'Hiftoire de Tite-Live ?

» Ces livres fe contredifent les uns les » autres à chaque page «. Cela eft faux; nous défions nos Critiques de nous y montrer une contradiction formelle : depuis le temps qu'ils épuifent toute leur fagacité pour y en trouver une, ils n'y font pas encore parvenus.

» Ces livres attribuent à J. C. deux » généalogies abfolument différentes & » qui ne font que la généalogie de Jo- » feph qui n'eft point fon pere «. Voilà

donc où se réduisent ces contradictions que l'on trouve à chaque page ? La découverte n'est pas heureuse. L'une de ces généalogies est celle de Joseph, dont Jesus est fils selon la Loi; l'autre celle de Marie, dont il est fils selon la nature. Nous l'avons fait voir ailleurs, & nous avons montré que ces deux généalogies se concilient parfaitement (*a*).

» Les Incrédules crient que vous pen-» sez comme eux dans le fond de votre » cœur, & que vous avez la lâcheté de » soutenir ce qu'il vous est impossible de » croire «.

C'est-à-dire, en termes plus clairs, que l'Auteur *de la Certitude* est un fourbe & un hypocrite. Il se gardera bien de répondre à cette honnêteté littéraire, il auroit trop de choses à répliquer.

» A mesure que l'on fait un nouveau » livre pour la Religion, le nombre des » Incrédules augmente «.

Cela est faux. Ce ne sont point les apologies que l'on fait de la Religion qui augmentent le nombre des Incrédules, c'est la multitude des brochures séditieuses que l'on écrit contr'elle. Nous

(*a*) Apol. de la Relig. Chrét. chap. 10, §. 12.

sommes

ſommes convaincus par écrit & de vive voix, que *le Déiſme réfuté par lui-même & la Certitude des Preuves du Chriſtianiſme*, ont détrompé pluſieurs perſonnes. Il n'eſt pas moins certain, par les injures que des Incrédules ont pris la peine d'écrire à l'Auteur, que ces livres leur ont donné beaucoup d'humeur : il doit s'en féliciter.

X X.

On en revient à des imputations perſonnelles contre lui ; elles ſont étrangeres à la queſtion, il n'y répondra rien.

Il a cité S. Paulin, qui avoit vu un poſſédé marcher contre la voûte d'une Egliſe la tête en bas. On lui répond qu'une telle niaiſerie auroit été ſifflée au quinziéme ſiécle.

Il a rapporté le témoignage de Sulpice Sévere, qui avoit vu un autre poſſédé élevé en l'air les bras étendus ; celui-ci fut délivré par les Reliques de S. Martin, comme le précédent par celles de S. Félix de Nole. » Voilà, dit-on, un beau » miracle fort utile au genre humain«. Aſſurément ces miracles ſont utiles au genre humain, puiſque ce ſont des guériſons : elles confirment le culte que nous rendons aux Saints & à leurs Reliques.

XXI.

MM. les Bacheliers lui reprochent burlesquement d'avoir regretté que les possessions & les sortiléges *ne soient plus de mode ;* il n'a point montré ce regret ridicule, il regarde au contraire comme un bienfait signalé de la Providence, l'anéantissement de l'empire du Démon par J. C. (*a*)

Selon ces nouveaux Théologiens, » l'ancien Testament est fondé sur la magie, » témoin les miracles des Sorciers de Pharaon, la Pythonisse d'Endor, les enchantemens des serpens, &c. «.

L'ancien Testament n'est point fondé sur la magie, il l'a défendue au contraire sous les plus griéves peines (*b*). Cette défense même prouve qu'il y en avoit. Ce sont les Philosophes, c'est Julien, Porphyre, Jamblique, qui ont été infatués de cette science vaine & pernicieuse, & qui ont fait tous leurs efforts pour la remettre en honneur.

» Jesus donna mission à ses Disciples » de chasser les Diables; mais ce sont » là de ces choses dont il est convenable de ne jamais parler «.

(*a*) Certitude des Preuves, &c. chap. 5, §. 9, p. 199.
(*b*) *Exode* 22, 18. *Deuter.* 18, 10.

En dépit des Incrédules, on parlera jusqu'à la fin du monde de ce qui est dit dans l'Evangile : leurs écrits frivoles seront oubliés & méprisés comme ceux des anciens ennemis du Christianisme, & l'Evangile subsistera jusqu'à la fin des siécles ; la main toute-puissante qui l'a établi sçaura bien le soutenir. Que les possessions soient une maladie naturelle, que ce soit dérangement de l'imagination, que ce soit un effet surnaturel, la puissance de les guérir que J. C. avoit donnée à ses Disciples étoit également dans tous ces cas un bienfait pour l'humanité. Par la prédication des Apôtres, le monde a été détrompé de la magie, des enchantemens, de la divination, de toutes les superstitions du Paganisme que les Philosophes avoient accréditées : nouvel avantage que ceux d'aujourd'hui s'obstinent vainement à méconnoître.

» La lecture de la Bible, disent-ils, » est dangereuse pour ceux qui n'écou- » tent que leur raison «.

Elle est bien plus dangereuse pour ceux qui n'écoutent que leurs vaines idées & leurs préventions ; ils envisagent tous les objets de travers.

» Le livre de *la Certitude des Preu-* » *ves du Christianisme* inspire mille dou-

» tes aux ames éclairées & timorées. Nous » en ſommes les témoins «. Témoignage ſuſpect, l'on a des preuves du contraire. S'il produiſoit ce mauvais effet, les Incrédules n'en diroient rien.

» Ah, Monſieur, que le ſens commun » eſt fatal «! oui ſans doute, quand ce qu'on prend pour le ſens commun n'eſt qu'une trompeuſe lueur qui ne ſert qu'à égarer. Dans cet écrit des Bacheliers on ne ſoupçonneroit pas que le ſens commun dût leur être ſi fatal.

XXII.

L'Auteur *de la Certitude* a dit que les Apôtres ont converti non-ſeulement le peuple, mais encore pluſieurs perſonnes de diſtinction; il a fait plus, il l'a prouvé par le récit des Auteurs ſacrés, par le témoignage des Auteurs profanes, par les plaintes mêmes des ennemis du Chriſtianiſme. Comment s'y prend-t-on pour le réfuter? » Premiérement ce fait eſt » évidemment faux. En ſecond lieu cela » marque un peu trop d'envie de plaire » aux grands Seigneurs «.

Voici ce que ſignifie cette ſage réponſe: je ne veux croire, ni les Ecrivains ſacrés, ni les Hiſtoriens profanes, ni les amis, ni les ennemis du Chriſtianiſme; ma pa-

tole seule doit prévaloir à tous les livres, à tous les monumens, à tous les témoignages. Et voilà les hommes qui nous prescrivent des régles de critique!

Ils concluent par déclamer contre les revenus du Clergé, contre la souveraineté du Pape en Italie. Belle chûte assurément!

Pour réponse, nous nous bornerons à citer les paroles de M. le Président Hénaut, que l'on a remarquées avec raison dans le Journal des Sçavans (*a*). Bien loin d'être de l'avis de ceux qui ont déclamé contre la grandeur de la Cour de Rome & qui voudroient ramener les Papes au temps où les Chefs de l'Eglise étoient réduits à la puissance spirituelle & à la seule autorité des clefs, il pense qu'il étoit nécessaire pour le repos général de la Chrétienté, que le S. Siége acquît une puissance temporelle. » Tout » doit, dit-il, changer en même temps » dans le monde, si l'on veut que la même » harmonie & le même ordre y subsistent. Le Pape n'est plus, comme dans » les commencemens, le sujet de l'Empereur; depuis que l'Eglise s'est répandue dans l'univers, il a à répondre à

(*a*) Juin, 2 vol, page 1325.

» tous ceux qui y commandent, & par
» conséquent aucun ne doit lui comman-
» der; la Religion ne suffit pas pour im-
» poser à tant de Souverains, & Dieu
» a justement permis que le Pere com-
» mun des Fidéles entretînt, par son in-
» dépendance, le respect qui lui est dû:
» ainsi donc il est bon que le Pape ait
» la propriété d'une puissance temporelle,
» en même temps qu'il a l'exercice de la
» spirituelle, mais pourvu qu'il ne pos-
» séde la premiere que chez lui, & qu'il
» n'exerce l'autre qu'avec les limites qui
» lui sont prescrites « (*a*).

L'esprit qui a dicté ces paroles, est un peu différent de celui qui a enfanté la brochure séditieuse, abusivement intitulée *l'Epître aux Romains*.

Nous avons justifié ailleurs les possessions & l'autorité du Clergé (*b*).

XXIII.

L'article des Martyrs a fourni matiere à une déclamation encore plus vive & plus déplacée. Ce sont nos barbares ancêtres, c'est nous qui avons fait des Martyrs: on décrit en style le plus pathétique le supplice de Jérôme de Prague,

(*a*) Abrégé chronol. de l'Hist. de France. Remarque articuliere sur la deuxiéme race, édition de 1768.

(*b*) Apologie de la Religion chrét. c. 15, §. 5.

d'Anne du Bourg, de Pierre Bergier, &c. On fait remarquer la reſſemblance du nom de ce dernier avec celui de l'Auteur de la *Certitude*, pour l'intéreſſer davantage. On nous tranſporte à Conſtance, à Paris, à Lyon, chez les Albigeois, chez les Vaudois, en Irlande, en Amérique : c'eſt le Martyrologe de toutes les Nations. Tout cela eſt lamentable ſans doute.

Mais avant que de compoſer cette lugubre litanie, il falloit commencer par examiner l'état de la queſtion. M. Freret avoit fait la même objection, quoiqu'avec moins d'appareil; il convenoit de voir ſi la réponſe de l'Auteur de la *Certitude* eſt ſolide ou non.

Il a répondu à M. Freret que tous ceux qui ſont morts par attachement pour leurs opinions, dans quelque Religion que ce ſoit, ne méritent pas pour cela le titre reſpectable de *Martyrs*, que cet attachement ne fait preuve pour aucune en particulier.

Il a montré que les premiers Martyrs ou *témoins* du Chriſtianiſme ne ſont pas morts pour atteſter des opinions ou des dogmes, mais pour atteſter des faits : différence eſſentielle, qu'il ne falloit pas affecter de paſſer ſous ſilence. Il a défié tous les Critiques de montrer dans au-

cune autre Religion de l'univers, des hommes qui ſoient morts pour une ſemblable cauſe ; il falloit, ou en citer quelques-uns, ou faire voir la nullité de cette diſtinction. Agir autrement, c'eſt témoigner qu'on ne cherche pas à éclaircir la difficulté, mais à l'embrouiller.

Quand on a objecté aux Incrédules le témoignage des Martyrs du Chriſtianiſme, ils ont cherché à l'éluder en inſinuant que ces Chrétiens n'avoient pas été mis à mort pour leur Religion, mais pour des délits perſonnels (*a*); on leur a fait voir le contraire. Aujourd'hui par une autre défaite ridicule, ils oppoſent à ces Martyrs une multitude de fanatiques ſuppliciés pour leur conduite ſéditieuſe : eſt-ce là procéder de bonne foi ?

Jean Hus & Jérôme de Prague ſont morts avec toute la fermeté poſſible ; nous n'en diſconvenons pas : mais nous avons prouvé que ces deux Sectaires avoient mérité le dernier ſupplice. Fera-t-on voir une conduite ſemblable à la leur dans les Martyrs dont l'Egliſe honore la mémoire ?

Il y a eu en France un très-grand nombre de Proteſtans condamnés aux flam-

(*a*) Diction. Philoſ. art. *Chriſtianiſme*. Voyez l'Apol. de la Relig. chrét. chap. 6, §. 18 & 22.

mes, on ne peut pas l'ignorer; mais il eſt faux qu'ils ayent été ainſi traités pour leurs opinions ou pour leur Religion ſeulement. Le Gouvernement fut forcé à cette ſévérité par le génie ſéditieux & ſanguinaire dont les prétendus Réformés faiſoient profeſſion, dont ils avoient donné des preuves dans toute l'Europe qu'ils avoient miſe en combuſtion. Il falloit ou les pourſuivre à outrance, ou ſe réſoudre à les voir exercer contre les Catholiques toutes ſortes de cruautés. On étoit convaincu que s'ils devenoient les maîtres, le Royaume étoit perdu; & cette opinion n'étoit que trop bien fondée. Le Gouvernement Romain a-t-il eu les mêmes motifs de ſévir contre les Chrétiens?

Il eſt à préſumer, ſans doute, que, parmi les Réformés, il y en avoit pluſieurs qui n'étoient coupables d'aucun autre crime que d'un attachement aveugle aux erreurs qu'on leur avoit inſpirées: c'eſt un malheur qu'ils ſe ſoient trouvés enveloppés dans la punition de ceux qui les avoient ſéduits; mais malheur inévitable.

Lorſqu'ils eurent les armes à la main & que la guerre fut allumée entre les deux partis, l'on ſe porta de part & d'autre à tous les excès que la licence des armes, le titre odieux de repréſailles, &

les passions particulieres peuvent inspirer; cela est incontestable. Mais enfin, dès que l'on remonte à la source du mal, aux premiers événemens par lesquels la réforme éclata, il est clair que toute l'horreur de ces scènes sanglantes doit retomber sur elle & non pas sur la Religion catholique. Il en est de même de la guerre des Albigeois.

Quant aux massacres d'Irlande, les Auteurs même Protestans nous apprennent que la Religion n'en fut point l'unique ni la principale cause. M. Hume, témoin non suspect, avoue de bonne foi que l'animosité invétérée des Irlandois contre les Anglois, l'amour de la liberté, de la propriété & de leurs anciens usages, la jalousie contre les Anglois nouvellement transplantés en Irlande, la crainte d'en être encore plus maltraités à la suite, en un mot le mécontentement contre le Gouvernement Anglois, furent les vraies causes de cette guerre cruelle (*a*). Quand on fait monter le nombre des morts à 60 ou 80 mille, on exagere de moitié (*b*).

Nous invitons encore les Critiques à

(*a*) Hist. de la Maison de Stuart, tome 2, pages 400 & suiv.
(*b*) *Ibid.* page 416.

réfléchir ſur quelques autres aveux du même Auteur. » Il eſt vrai, dit-il, que les » priviléges des Eccléſiaſtiques dans les » ſiécles barbares avoient ſervi de digue » au deſpotiſme des Rois; que l'union » de toutes les Egliſes occidentales ſous » un Pontife ſouverain facilitoit le commerce des Nations, & tendoit à faire » de l'Europe une vaſte République; que » la pompe & la ſplendeur du culte qui » appartenoit à un établiſſement ſi riche, » contribuoient en quelque ſorte à l'encouragement des beaux Arts, & commençoient à répandre une élégance générale de goût, en la conciliant avec » la Religion.... On concevra aiſément » que, quoique le mal l'emportât ſur le » bien dans l'Egliſe Romaine, ce ne fut » cependant pas la principale raiſon qui » produiſit la réformation (*a*).... La » propenſion vers l'innovation étoit ſi » violente en ces temps-là, que la tolérance des nouveaux Prédicans, ou le » deſſein formé de renverſer la Religion » nationale, auroient eu à peu près le » même effet (*b*)..... Par-tout où la

(*a*) Hiſt. de la Maiſon de Tudor, tome 2, pages 9 & 10.
(*b*) Tome 3, page 9 en note.

» réformation put l'emporter sur la ré-
» sistance à l'autorité civile, le génie de
» cette Religion se déploya dans toute
» son étendue; il eut des conséquences,
» qui, pour être passageres, ne furent
» pas moins dangereuses pendant quelque
» temps, que celles qui résultoient du Ca-
» tholicisme « (*a*).

Voilà, ce me semble, la confirmation de tout ce que nous avons dit jusqu'ici au sujet de la prétendue réforme; & c'est un Protestant qui nous la fournit.

Il est faux que des millions d'Indiens ayent été tués en Amérique *aux ordres de quelques Moines;* nous avons montré ailleurs que ce fut l'ouvrage d'une troupe de bandits Espagnols (*b*).

Pour résumer en deux mots ce qui regarde les Martyrs, voici où la question est réduite; 1°. ceux du Christianisme ont d'abord souffert la mort pour attester la vérité des faits qui servent de fondement à notre Religion; 2°. ceux qui les ont suivis, ont souffert pour cette Religion ainsi prouvée, & non pour aucun crime; 3°. ceux qu'on veut nous opposer, ont été suppliciés pour leur conduite séditieuse. Il faut ou démontrer par

(*a*) *Ibid.* page 129.
(*b*) Apologie de la Relig. chrét. c. 12, §. 5.

de bonnes preuves la fausseté de ces trois points, ou convenir que l'on n'a rien de bon à dire.

XXIV.

Après avoir invectivé dans l'article précédent contre les morts, nos Critiques dont la bile est émue, se déchaînent contre les vivans. Ils accusent les Inquisiteurs & les Evêques, les Prédicateurs & les Théologiens, les Jésuites, les Capucins, les Cordeliers. Cette tirade est fort utile sans doute à l'éclaircissement des difficultés contre la Religion; mais elle n'a rien de commun avec l'Auteur auquel on a voulu donner des conseils. Il ne croit point être le Censeur-né des Puissances Ecclésiastiques & Séculieres, des Ordres Religieux ni des particuliers; il laisse à ses adversaires cette importante fonction. Il respecte l'autorité sacrée des Rois, le gouvernement de leurs Ministres, la conduite des Evêques, les décisions des Magistrats. Il plaint les malheureux, de quelque nation, de quelque société, de quelqu'ordre qu'ils soient ou qu'ils ayent été; il croiroit pécher contre l'humanité d'aggraver leur sort ou d'insulter à leur état. Il laisse aux Supérieurs Ecclésiastiques & Séculiers le soin de veiller sur la con-

duite de leurs inférieurs; il se borne à régler la sienne. Il déteste l'orgueil Pharisaïque, *qui apperçoit un fetu dans l'œil de son frere & qui ne voit point une poutre dans le sien* (a). En vérité, si tous les Réformateurs sans mission faisoient de même, il paroît que cela seroit beaucoup plus dans l'ordre. Les déclamations, les invectives, les reproches personnels aigrissent les esprits & ne corrigent personne; il seroit digne de la Philosophie dont nos adversaires se parent, de les retrancher pour jamais & de ne donner lieu à aucune récrimination.

X X V.

C'étoit bien assez dans un si petit ouvrage d'avoir déclamé pendant quatre pages entieres, il ne falloit pas recommencer. Mais c'est l'Auteur *de la Certitude* qui a » invité nos ennemis à s'irriter de » tant de scandales, de tant de cruautés, » d'une soif si intarrissable d'argent, des » honneurs & du pouvoir, de cette lutte » éternelle de l'Eglise contre l'Etat, de » ces procès interminables dont les Tri- » bunaux retentissent «.

Eh bon Dieu! il n'y a pas un seul

(a) Matt. 7, 3.

mot dans son livre qui ait rapport à tout cela. Nous n'avons pas besoin *d'inviter nos ennemis à s'irriter*, ils sçavent bien se mettre en colere tout seuls. Prédicateurs sans caractere, supprimez vos Sermons, ou prêchez avec moins de fiel; de jeunes Bacheliers doivent être plus modérés. Vous prenez le ton d'un vieillard atrabilaire, d'un Poëte satyrique; il ne vous sied point.

De cette saillie de zèle, ils retombent sur l'histoire du Démon Asmodée, dont il est parlé dans le livre de Tobie. La chûte est un peu brusque. Qu'importe, disent-ils, cette histoire à notre salut? Rien du tout; par conséquent M. Freret auroit pu se dispenser d'en parler, & nos Censeurs d'y revenir sur nouveaux frais. Ce n'est pas la faute de l'Auteur *de la Certitude*, si l'on a traité dans l'*Examen critique* de choses qui n'ont point de rapport au salut.

Mais il devoit s'abstenir de louer l'action de Judith qui assassina Holopherne *en couchant avec lui*. Je demande pardon au Lecteur de cette expression soldatesque; elle ne convient guères sous la plume de gens qui parlent du salut. L'Auteur avoit demandé en quoi l'action de Judith est différente de celle de Mutius

Scævola ? » Voici la différence, Monſieur, » lui dit-on burleſquement ; Scævola n'a » point couché avec Tarquin, & Tite-» Live n'eſt point mis par le Concile » de Trente au rang des livres canoni-» ques «. Voilà un coup de foudre, que répondrons-nous ?

1°. Quand on eſt en colere, on confond les objets les plus diſparates ; c'eſt Porſenna, & non pas Tarquin que Mutius vouloit tuer : mais cela ne fait rien à la queſtion.

2°. Lorſqu'on veut attaquer des livres que notre Religion nous fait regarder avec reſpect, la bonne éducation auſſi bien que la juſtice exigent que l'on n'ajoute point au texte des circonſtances odieuſes & criminelles qui n'y ſont point. Non-ſeulement il n'y a rien dans l'hiſtoire de Judith qui puiſſe faire ſoupçonner que cette femme ait conſenti aux deſirs déréglés du Général Aſſyrien, mais le texte aſſure formellement le contraire. Il y eſt dit qu'elle fut toujours accompagnée de ſa ſervante ; elle rend graces au Seigneur de ce que *ſon Ange l'a préſervée du péché, & n'a pas permis que ſa pudeur reçût aucune atteinte* (*a*). Traveſtir une chaſte veuve en proſtituée, eſt

(*a*) Judith, 13, 20.

le

le procédé d'un mauvais génie & d'un cœur gâté. Nous sommes fâchés de dire que MM. les Bacheliers sont fort mal élevés. N'est-il pas singulier qu'après une infidélité aussi criante ils ayent reproché à l'Auteur *de la Certitude* d'avoir cité à faux les Evangiles (*a*)?

3°. Un livre canonique, aussi-bien qu'un livre profane, doit rapporter fidèlement les événemens analogues aux mœurs anciennes; cette ingénuité n'est indigne ni de la majesté de l'histoire, ni de l'esprit divin qui a conduit la plume des Ecrivains sacrés. Il étoit question contre M. Freret de sçavoir si l'action de Judith étoit contraire au droit des gens, tel qu'il étoit connu dans ces siécles anciens: l'a-t-on démontré? Il falloit envisager cette action telle qu'elle est rapportée par l'Historien Juif, sans y ajouter une circonstance que le texte désavoue, & laisser au lecteur la liberté d'en juger sans prévention. Que le livre de Judith soit canonique ou non, cela ne change rien à la nature des faits. La prétendue différence indiquée par les Bacheliers est donc absolument étrangere à la question; il n'étoit pas nécessaire de scandaliser le lecteur en déraisonnant.

(*a*) N°. 12 ci-devant.

Ils prétendent que l'Edit d'Assuérus, par lequel il étoit ordonné que dans dix mois tous les Juifs seroient massacrés, est le trait d'un Roi insensé. Cela peut être, Assuérus ne seroit pas le seul Prince de ce caractère qui eut régné en Asie. Cela prouve seulement qu'il étoit très-mal informé de ce qui se passoit dans ses Etats, & qu'il se laissoit gouverner par un Ministre furieux & méchant. M. de Montesquieu qui a parlé de cet Edit, n'y a rien vu que de conforme aux mœurs des anciens Perses (*a*).

Nos Critiques obligeans veulent persuader à l'Auteur de la Certitude, qu'ils lui font grace d'une infinité d'objections qu'ils pouvoient lui faire. » On vous arrêteroit, lui disent-ils, à chaque page, » à chaque ligne; il n'y en a presque point » qui ne prépare un funeste tiomphe à » nos ennemis «.

En effet, quand on veut critiquer sans justesse, hors de propos, en sortant toujours de la question, il n'est pas une phrase sur laquelle on ne puisse incidenter & discourir à perte de vue. Mais si les objections que l'on a supprimées, ne sont pas plus redoutables que celles que l'on a faites, il n'y a pas de quoi faire parade

(*a*) Esprit des Loix, l. 3, c. 10.

de modération ; tant que les ennemis de la Religion n'éleveront contr'elle que de pareils trophées, elle n'aura pas lieu de s'affliger.

A-t-on donné plus d'extenſion ou plus de force à aucune des objections de M. Freret ? Souvent on n'a fait que le copier & répéter la même choſe en d'autres termes. A-t-on prouvé démonſtrativement la fauſſeté de quelqu'une des réponſes que lui a données l'Auteur de la Certitude ? A peine les a-t-on ſeulement attaquées directement ; on s'eſt borné à raſſembler d'autres difficultés, auxquelles il a répondu dans un autre ouvrage, & qui ont déja paru dans dix ou douze brochures différentes. Par cette affectation de répéter toujours, il paroît que les Cenſeurs de la Religion ont épuiſé leur doctrine & qu'ils n'ont plus rien de nouveau à nous dire.

Pour finir d'une maniere édifiante, ils ajoutent encore deux mots du ſalut, de nos devoirs, de la piété, de la charité ; & il faut avouer que ce ſtyle leur convient au mieux. » Nous ſommes perſuadés, diſent-ils, que dans le ſiécle où nous vivons, la plus forte preuve qu'on puiſſe donner de la vérité de notre Religion, eſt l'exemple de la vertu «. Aſſurément

c'eſt la plus forte, non-ſeulement dans le ſiécle où nous vivons, mais dans tous les ſiécles. C'eſt par cette preuve touchante que J. C. & ſes Apôtres ont perſuadé tous les eſprits & ont gagné tous les cœurs. C'eſt par la douceur, par la charité, par la patience, par l'oubli des injures, par l'empreſſement à faire du bien à tous les hommes, auſſi-bien que par les miracles, qu'ils ont imprimé à leur doctrine le ſceau de la Divinité, ſceau ineffaçable : les crimes de ceux qui croyent à cette doctrine ſans la ſuivre, peuvent obſcurcir pour quelques momens ce ſacré caractere, mais ils ne le détruiront jamais.

La charité vaut mieux que la diſpute. Rien n'eſt plus vrai : voilà pourquoi nous ſouhaiterions que ceux qui cherchent la diſpute en écrivant contre la Religion, priſſent le parti du ſilence, & ſe bornaſſent à nous donner des exemples de charité: les exemples feroient beaucoup de bien, & leurs livres font beaucoup de mal.

Une bonne action eſt préférable à l'intelligence du dogme. Nous n'en diſconvenons pas; mais l'intelligence du dogme ne nuit point aux bonnes actions : au contraire elle y contribue, en nous propoſant les motifs les plus ſublimes pour nous y en-

gager, & en nous promettant la plus riche récompense.

Il n'y a pas huit cens ans que nous sçavons que le S. Esprit procéde du Pere & du Fils. Ceci n'est plus de la doctrine utile au salut; c'est une erreur & un anachronisme d'environ dix siécles plus ou moins. Nous le sçavons depuis J. C. qui l'a dit très-clairement dans l'Evangile (a).

Mais tout le monde sçait depuis quatre mille ans qu'il faut être juste & bienfaisant. Il est vrai au moins que tout le monde a dû le sçavoir; mais tout le monde l'a souvent oublié dans la pratique. Il étoit trèsnéceſſaire que J. C. vînt renouveller cette leçon, & qu'il la confirmât par son exemple & par ses promesses; encore, malgré ce nouveau secours, les hommes ne sont que trop souvent iujustes & malfaisans.

Nous en appellons, disent les Bacheliers, *de votre livre à vos mœurs mêmes, &c.* L'Auteur auquel ces MM. ont trouvé bon de donner des conseils, n'avoit pas lieu de s'attendre à quelque chose d'aussi obligeant, après plusieurs imputations odieuses. Il ne croit pas cependant avoir mis en contradiction son livre avec ses mœurs; il espere même ne donner jamais

(a) Additions à l'Apologie de la Relig. chrétienne, art. *Christianisme.*

lieu à un pareil reproche. A ſon tour, il remercie ſincérement ſes Critiques de lui avoir donné occaſion de traiter avec plus d'étendue pluſieurs points ſur leſquels il avoit paſſé rapidement dans ſa Réfutation, par la crainte de groſſir le volume. S'ils ne ſont pas encore ſatisfaits de ſes réponſes, il eſt prêt à rentrer en lice au premier appel. Quant aux accuſations perſonnelles, il proteſte de nouveau qu'il n'y répondra jamais rien; il reſpećte trop la Religion, pour mêler à ſa défenſe aucun intérêt particulier.

FIN.

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monſeigneur le Chancelier, un Manuſcrit qui a pour titre : *Réponſe aux Conſeils raiſonnables*, &c. pour ſervir de *Supplément à la Certitude des Preuves du Chriſtianiſme*, &c. L'Auteur, dans cet Ecrit, ſoutient la réputation qu'il s'eſt acquiſe, de combattre ſolidement les ennemis de la Religion. A Paris, ce 6 Décembre 1768.

DE MONTY, *Docteur en Théologie.*

Le Privilége ſe trouve au Livre intitulé, *la Loi naturelle.*

De l'Imprimerie de CHARDON. 1769.

627590 V.2
VA1 1522646

